

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU 12 MARS 2018 A 18H30 – SALLE VOLTAIRE

Mme Minguez, première adjointe ouvre la séance, par empêchement, à 18h40.

Elle procède à l'appel nominal, vérifiant ainsi que le quorum est atteint dès lors que 26 conseillers municipaux sont présents à l'ouverture de la séance. Elle donne également lecture des procurations reçues.

PRESENTS : Claudie MINGUEZ, Michel ARROUY, Mireille BERTRAND, Michel GRANIER, Sabine SCHÜRMAN, Youcef EL AMRI, Caroline SUNE, Olivier LAURENT, Victoria BONNET-SOLÉ, Jean-Louis BONNERIC (adjoints) – Kelvine GOUVERNAYRE, Loïc LINARES, Claude LEON, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Simone TANT, Jean-Louis PATRY, Yannick COQUERY, Eric BRINGUIER, Pascale GREGOGNA, Michel SALA, Renée DURANTON-PORTELLI, Gérard PRATO, Michel VOGT, Jean-Claude ALQUIER Guilaine TOUZELLIER, (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Gérard ARNAL (procuration à Michel GRANIER), Marie-Ange PALAMARA (procuration à Sabine SCHÜRMAN), Ange GRIGNON (procuration à Yannick COQUERY) Sarah MASSON (procuration à Youcef EL AMRI), David JARDON (procuration à Michel ARROUY), Philippe LOUE (procuration à Gérard PRATO), Nathalie HEMMER (procuration à Michel VOGT).

ABSENTS EXCUSES: Pierre BOULDOIRE, Paula LEITAO.

Affiché le 05/04/2018

Retiré le

Date de convocation : 05 mars 2018.

MAIRIE DE FRONTIGNAN

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Mme Minguez, M Michel Arrouy est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Mme Minguez soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance 02 février 2018.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES TRAITÉES PAR DÉLÉGATION

Mme Minguez rappelle que les décisions adoptées par délégation du conseil municipal sont à la disposition des conseillers municipaux.

2023-09-20

2023-09-20

2023-09-20 - 2023-09-20

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
1 - 2018	PRM - DAG - Service achats	04/01/18	Décision ayant pour objet un marché de prestations intellectuelles relatif à la réalisation des études et la rédaction d'un plan local de déplacements pour un montant global de 34 650 €HT toutes tranches confondues , attribué à la ste Horizon conseil.
5 - 2018	PEC - DEP - Direction	04/01/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. Guillaume DOMISE "L'I-Magi-Verre" pour une démonstration de fabrication de perles dans le cadre du Noël des A.L.P le vendredi 22 décembre 2017 pour un montant de 197,93 €
7 - 2018	PRM - DAG - Service juridique	08/01/18	Décision ayant pour objet de défendre les intérêts de la commune dans l'affaire n° 1704252-1 qui l'oppose à la société Free Mobile devant le tribunal administratif de Montpellier.
8 - 2018	PRM - DAG - Etat civil	10/01/18	Décision ayant pour objet la tarification des concessions cimetière et mise en caveau provisoire année 2018.
9 - 2018	PRM - DAG - Etat civil	10/01/18	Décision ayant pour objet la tarification des columbariums année 2018.
12 - 2018	PEC - DEP - Direction	16/01/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association Art'Scène représentée par Mme M-France DASPET pour un spectacle et atelier/magie dans le cadre du centre de loisirs du 02/01/2018 pour un montant de 850 €
13 - 2018	PEC - DEP - Direction	16/01/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'asso A2B Immersions pour 12 séances d'atelier chant en anglais dans le cadre de l'accueil de loisirs associé aux écoles mat TB e AFdu 08/01 au 16/02/2018 pour un montant de 676,80 €
16 - 2018	PEC - DEP - Direction	16/01/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Ah Bon" pour 6 séances de théâtre dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école AF1 du 08 au 16/02/2018 pour un montant de 216 €
17 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	17/01/18	Décision ayant pour objet la réalisation d'un spectacle « Teatro Comico » à l'école Anatole France de Frontignan le vendredi 18 mai 2018 avec la compagnie dell'improviso domiciliée : 42 rue Adam de Craponne ; 34000 MONTPELLIER pour un montant de 4723,60€ ;
18 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	17/01/18	Décision ayant pour objet la réalisation d'un spectacle de musique et danse populaire « Lalala Napoli » à l'école Anatole France de Frontignan le samedi 19 mai 2018 avec l'association la curieuse domiciliée : espace Cluny, 2 rue Durand ; 26120 CHABEUIL pour un montant de 4268,62€ ;
19 - 2018	PEC - DEP - Direction	18/01/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'asso la clé des arts pour 13 séances d'atelier BD et art plastique dans le cadre de l'accueil associé aux écoles mat des TB et AF1 du 08/01 au 16/02/2018 pour un montant de 815 €
20 - 2018	PEC - DEP - Direction	18/01/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'asso Céramiquement Votre pour 6 séances d'atelier de modelage dans le cadre de l'accueil associé à l'école mat des Lavandins du 08/01 au 16/02/2018 pour un montant de 300 €
21 - 2018	PEC - DEP - Direction	18/01/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. D'AQUINO JC pour éclairages et photomaton dans le cadre de l'accueil de loisirs le 22/12/2017 pour un montant de 950 €
22 - 2018	PEC - DEP - Direction	18/01/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. TROBRILLANT pour 6 séances de photographie dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école élémentaire MP du 08/01 au 16/02/2018 pour un montant de 320 €

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
23 - 2018	PRM - Systèmes d'information	18/01/18	Décision ayant pour objet la maintenance annuelle du logiciel Maestro V5, Melodie V5 et Adagio V5 avec la société Arpège pour un montant de 6 442,09€ TTC.
24 - 2018	PRM - Systèmes d'information	18/01/18	Décision ayant pour objet la maintenance annuelle du logiciel Post Office avec la société Berger-Levrault pour un montant de 2 886,48€ TTC.
25 - 2018	PRM - Systèmes d'information	18/01/18	Décision ayant pour objet la maintenance annuelle du logiciel AvenioV 10,5 avec la société Di'x pour un montant de 714,25€ TTC.
26 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipements	22/01/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire avec l'association les Pescaires pour la mise à disposition d'un local de la Maison Roucayrol à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
27 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipements	22/01/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire avec le tennis club lapeyradois pour la mise à disposition d'un local situé tennis de la Peyrade à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
28 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipements	22/01/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire avec le tennis club de Frontignan pour la mise à disposition du Club House situé tennis de Frontignan à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
29 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipements	22/01/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire avec l'association Thau Hanball pour la mise à disposition de deux locaux situé salle Henri Ferrari à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
30 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipements	22/01/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire avec le club Fac Haltérophilie pour la mise à disposition d'un local situé salle Henri Ferrari à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
31 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipements	22/01/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire avec l'association Thau Rugby pour la mise à disposition du club house situé stade Lucien Jean à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
32 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipements	22/01/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire avec l'association Art du Tao Tai Chi Qi Gong pour la mise à disposition du préfabriqué danse à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
33 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipements	22/01/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire avec le club Fac Gymnastique Sportive pour la mise à disposition d'un local situé gymnase Guy Sganga à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
34 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipements	22/01/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire avec le club Aikibudo pour la mise à disposition d'un local situé salle Henri Ferrari à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
35 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipements	22/01/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation précaire avec l'association EAM Qwan Ki Do pour la mise à disposition d'un local situé salle Henri Ferrari à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans, à titre gratuit
36 - 2018	PVDD - Sports et loisirs	22/01/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion vacances du 19 au 23 février 2018 avec l'association " Aresquiers Subaquatiques " pour un montant de 160 €TTC.

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
37 - 2018	PRM - DAG - Service juridique	23/01/18	Décision ayant pour objet de défendre les intérêts de la commune dans l'affaire n° 1705169-4 qui l'oppose à M. Guy Dardonville devant le tribunal administratif de Montpellier.
39 - 2018	PRM - DAG - Service achats	25/01/18	Décision ayant pour objet un marché de maîtrise d'œuvre portant sur le réaménagement de l'avenue Célestin Arnaud , attribué à la Ste SERI pour un montant total de 37 050,00 € HT (tranche ferme et optionnelle incluse)
40 - 2018	PVDD - Direction Commerce	25/01/18	Décision ayant pour objet la tarification de la redevance d'occupation du domaine public communal : camions pizzas
41 - 2018	PRM - DAG - Etat civil	26/01/18	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain cimetière Frontignan au nom de Boularas Salima.
42 - 2018	PRM - DAG - Etat civil	26/01/18	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain cimetière de Lapeyrade aux noms de M. et Mme Antoine Ribeiro.
43 - 2018	PRM - Systèmes d'information	26/01/18	Décision ayant pour objet la maintenance annuelle du logiciel Municipal Gve avec la société Logitud pour un montant de 2 093,84€ TTC.
44 - 2018	PRM - Systèmes d'information	26/01/18	Décision ayant pour objet la maintenance annuelle du logiciel Municipal Mobile "gestion terrain de la police municipale" avec la société Logitud pour un montant de 970,40€ TTC.
45 - 2018	PRM - Systèmes d'information	26/01/18	Décision ayant pour objet la maintenance annuelle de la gestion de la sauvegarde ECHOSAVE avec la société Echo Systèmes pour un montant de 1 754,90€ TTC.
46 - 2018	PRM - DAG - Conseil municipal	29/01/18	Décision ayant pour objet : louage de choses - occupation de la parcelle de l'aire des loisirs.
47 - 2018	CV - DLM - Gestion des équipements	29/01/18	Décision ayant pour objet une convention d'occupation temporaire avec l'association mon ami à quatre pattes pour la mise à disposition du préfabriqué arts plastiques une fois par mois du 28 janvier 2018 au 24 avril 2018, à titre gratuit
48 - 2018	PEC - DEP - Direction	29/01/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec IN CORPORE pour 24 séances de médiation corporelle et yoga dans le cadre de l'accueil de loisirs associé aux écoles mat AF et CROZES et élem MP et LAVANDINS pour un montant de 1 320 €
53 - 2018	PRM - DAG - Etat civil	31/01/18	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de columbarium au nom de Catherine Rihn cimetière de Lapeyrade.
54 - 2018	PRM - DAG - Etat civil	31/01/18	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de columbarium aux noms de M. et Mme Gonzalez Marc cimetière lapeyrade.
55 - 2018	PRM - DAG - Etat civil	31/01/18	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain cimetière de Frontignan aux noms de M. et Mme Piechta Fabien.

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
56 - 2018	PRM - DAG - Etat civil	31/01/18	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain cimetière de Lapeyrade au nom de Mme JOLLET Colette.
57 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	01/02/18	Décision ayant pour objet la réalisation d'une exposition de peinture « de muscat et cortiça » d'Alain Marquinas et Alessandro Pucinnelli du vendredi 20 juillet au 7 août 2018 à la salle izzo de Frontignan avec l'association Cultural Sete Sóis Sete Luas domiciliée Avenida da Liberdade, 64 - F 7400 - 218 Ponte de Sor (Portugal), pour un montant de 2995€ TTC (deux mille neuf quatre-vingt-quinze euros) ;
58 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	01/02/18	Décision ayant pour objet la réalisation d'une exposition de peinture « Os meus acordos » avec Tutù Sousa du mardi 17 avril au dimanche 6 mai 2018 à la salle izzo de Frontignan avec l'association Cultural Sete Sóis Sete Luas domiciliée Avenida da Liberdade, 64 - F 7400 - 218 Ponte de Sor (Portugal), pour un montant de 2940€ TTC (deux mille neuf cent quarante euros) ;
59 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	01/02/18	Décision ayant pour objet la réalisation d'une exposition de peinture « O mundo onorico » avec Tchalé Figueira à la salle izzo de Frontignan avec l'association Cultural Sete Sóis Sete Luas domiciliée Avenida da Liberdade, 64 - F 7400 - 218 Ponte de Sor (Portugal), pour un montant de 2995€ TTC (deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros) ;
60 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	01/02/18	Décision ayant pour objet un concert avec le groupe Brava 7luas Band le vendredi 20 juillet 2018 à 21h30 au parc Victor Hugo dans le cadre du festival Sete Sóis Sete Luas à Frontignan avec l'association Cultural Sete Sóis Sete Luas domiciliée Avenida da Liberdade, 64-F 7400 - 218 Ponte de Sor (Portugal), pour un montant de 5 580.00 € TTC (cinq mille cinq cent quatre-vingt Euros) ;
61 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	01/02/18	Décision ayant pour objet un concert avec le groupe les voix 7 Lunes le samedi 21 juillet 2018 à 21h30 au parc Victor Hugo dans le cadre du festival Sete Sóis Sete Luas à Frontignan avec l'association Cultural Sete Sóis Sete Luas domiciliée Avenida da Liberdade, 64-F 7400 - 218 Ponte de Sor (Portugal), pour un montant de 5 950.00 € TTC (cinq mille neuf cent cinquante Euros) ;
62 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	01/02/18	Décision ayant pour objet un concert avec le groupe Cunfrontos 7 Sóis le dimanche 22 juillet 2018 à 21h30 au parc Victor Hugo dans le cadre du festival Sete Sóis Sete Luas à Frontignan avec l'association Cultural Sete Sóis Sete Luas domiciliée Avenida da Liberdade, 64-F 7400 - 218 Ponte de Sor (Portugal), pour un montant de 5 470.00 € TTC (cinq mille quatre cent soixante-dix Euros) ;
63 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	02/02/18	Décision ayant pour objet la direction du plateau littéraire de cette 21ème édition du festival international du roman noir avec les missions qui se dérouleront du 3 septembre 2017 au 9 février 2018 avec Madame Martine Helen Gonzalez de l'association Soleil Noir domiciliée : 21 rue de Verdun : 34000 MONTPELLIER pour un montant de 12500€ ;
64 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	02/02/18	Décision ayant pour objet la direction du plateau littéraire de cette 21ème édition du festival international du roman noir avec les missions d'exécution du 12 février au 31 juillet 2018 avec Madame Martine Helen Gonzalez de l'association Soleil Noir domiciliée : 21 rue de Verdun : 34000 MONTPELLIER pour un montant de 12500€ ;
65 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	02/02/18	Décision ayant pour objet la réalisation de 3 projections le 12, 26 juillet et 9 août 2018 à Frontignan dans le cadre « d'Ecran Total » avec l'association Ciném'Aude domiciliée : 27, avenue de Lattre de Tassigny, BP 219 ; 11000 NARBONNE pour un montant prévisionnel maximum de 3710,40€ TTC ;
91 - 2018	PEC - DEP - Direction	08/02/18	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Mme Christine BOILEAU pour 8 séances atelier artistique dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école mat des Lavandins du 09/01 au 13/02/2018 pour un montant de 535 €
98 - 2018	PRM - Finances	14/02/18	Décision ayant pour objet un avenant concernant les types de paiements proposés au sein de la régie de recettes animation sportive

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
99 - 2018	PEC - DCFJ - Festivités	14/02/18	Décision ayant pour objet une animation musicale « transrural beat 2 » dans le cadre de la fête nationale le samedi 14 juillet 2018 à Frontignan avec l'art à tatouille domiciliée, 13 impasse floquet - 34130 CAPESTANG pour un montant de 2433,85€ ;
105 - 2018	PRM - DAG - Service juridique	16/02/18	Décision ayant pour objet de défendre les intérêts de la commune dans l'affaire n° 1800669-1 qui l'oppose à la société Free Mobile devant le tribunal administratif de Montpellier.

ORDRE DU JOUR ENVOYE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

1. **Administration générale** : Indemnisation de la Ville par Esso SAS dans le cadre d'une procédure transactionnelle.
- 1 **Prévention des risques** : Révision du plan communal de sauvegarde de la Ville de Frontignan.
- 2 **Tranquillité publique** : Demande de subvention concernant l'installation de caméras de vidéo protection aux entrées de ville.
- 3 **Tourisme / plaisance** : Résiliation amiable du contrat d'amodiation portant sur la parcelle n°6 de la zone technique du port de plaisance de Frontignan
- 4 **Sports / loisirs de pleine nature** : Agrandissement du complexe sportif Henri Ferrari : modification du groupement momentané d'entreprises titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.
- 5 **Finances** : Débat d'orientation budgétaire 2018 – Budget annexe du port de plaisance.
- 6 **Finances** : Débat d'orientation budgétaire 2018 – Budget principal de la Ville.
- 7 **Question diverses / Questions orales.**

Le conseil municipal se penche sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, dans l'ordre ainsi mis en œuvre par la présidente, puis le président de séance :

DOSSIER N°1 – Prévention des risques : Révision du plan communal de sauvegarde de la Ville de Frontignan. (Délibération n°2018-130)

Rapporteur : Olivier Laurent

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La sécurité des habitants de la Ville de Frontignan est un impératif du développement de notre territoire relativement contraint par la présence de risques technologiques ou naturels qu'il convient d'anticiper.

Ainsi, dès le 3 novembre 2005 et en application de loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, le conseil municipal mettait en œuvre la procédure d'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

A l'issue d'un travail le plus précis et exhaustif possible de plusieurs années, le 6 décembre 2010, le conseil municipal se prononçait sur le contenu des deux documents, finalement objets d'un arrêté adopté par M le maire le 05 janvier 2011.

Ces documents déterminent au niveau local les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, fixent précisément l'organisation des services municipaux à déployer en cas d'alerte et prévoient les mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il s'agit donc d'outils de gestion de crise, destinés à être mis en œuvre immédiatement en cas de sinistre pour faire face aux accidents d'origine naturelle ou technologique ayant des incidences sur le territoire communal.

Afin de rester parfaitement opérationnel, ces documents doivent évoluer au gré de la connaissance des risques ou leur évolution ainsi que de la configuration des services municipaux à mobiliser.

Il appartient au conseil municipal d'en lancer la révision.

En vue de parfaire le contenu de ces documents au regard tant de l'évolution de la définition des risques, notamment industriels, que des mouvements intervenus au sein de l'administration municipale, il est demandé au conseil municipal d'approuver le lancement de la révision du plan communal de sauvegarde qui fera, in fine, l'objet d'un arrêté municipal.

Mme la première adjointe ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°2 – Tourisme / plaisance : Résiliation amiable du contrat d'amodiation portant sur la parcelle n°6 de la zone technique du port de plaisance de Frontignan. (Délibération n°2018-131)

Rapporteur : Michel Granier

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La Ville de Frontignan occupe depuis plusieurs années le local sis sur le lot n°6 du port de plaisance, dont l'amodiatrice est la société l'Artimon, dans le cadre d'un contrat qui court jusqu'au 1^{er} juillet 2028.

La spécificité de cette amodiation est d'être la seule dotée d'un accès direct sur la zone technique du port de plaisance, et partant, constitue un emplacement idéal pour accueillir les services municipaux. Ces derniers y sont d'ailleurs installés depuis plusieurs années dans le cadre de contrat de simple occupation qu'il conviendrait d'ailleurs de prolonger jusqu'au 31 mars 2018.

Dans ces conditions et en vue de parfaire son fonctionnement, la Ville envisageait depuis plusieurs années de prononcer la résiliation de cette amodiation et la reprise en gestion directe de cet espace. Elle s'était rapprochée de son cocontractant dans cette optique.

Par deux délibérations des 13 décembre 2016 et 12 décembre 2017, le conseil municipal avait d'ailleurs procédé à l'inscription de provisions pour risques.

Dans le cadre de ces négociations, la Ville et la société amodiataire se sont appuyées sur des expertises indépendantes, tant au niveau de l'évaluation de l'indemnisation, avec le cabinet KPMG qu'au niveau de l'état du bâtiment sis sur cette amodiation, avec la société SOCOTEC.

Sur la base de cet état des lieux complet, les parties prenantes ont pu s'accorder sur le versement d'une indemnité de résiliation à hauteur de 145.000 € au bénéfice de la société l'Artimon, ce qui correspond à l'estimation du manque à gagner de l'amodiataire sur la période restante de son contrat, diminué de la moitié de la somme des travaux à effectuer sur le bâtiment dans les prochaines années.

Cette résiliation amiable entrerait en vigueur le 1^{er} avril 2018, la Ville assumant comme il se doit la quote-part de la taxe foncière de l'année 2018 à compter de cette date.

Le conseil d'exploitation de Frontignan Plaisance a émis un avis favorable à la signature de ce protocole lors de sa dernière séance.

Au regard du sérieux des estimations ainsi que du résultat des négociations menées, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce protocole et d'autoriser M Gérard Arnal à le signer avec madame la gérante de la société l'Artimon.

Mme la première adjointe ouvre le débat en rappelant l'intervention de la commission « finances » sur le sujet.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°3 – Sports / loisirs de pleine nature : Agrandissement du complexe sportif Henri Ferrari : modification du groupement momentané d'entreprises titulaire du marché de maîtrise d'œuvre. (Délibération n°2018-132)

Rapporteur : Caroline Suné

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Lors de sa séance du 2 février 2018, le conseil municipal s'était prononcé sur les termes du marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'agrandissement du complexe sportif Henri Ferrari et avait autorisé M le maire à le signer avec le représentant du groupement momentané d'entreprises constitué autour de la société écostudio par les bureaux d'études « structure » Calder, « fluides » SV Ingénierie (anciennement Chauvin) et ALD Ingénierie, et enfin « acoustique », Rouch.

Or, la société SV Ingénierie a informé le mandataire du groupement ne plus être en mesure d'assurer la mission confiée au bureau d'études techniques (BET) « électricité » dans le cadre de ce projet et a renoncé au bénéfice de ce marché.

La société ALD Ingénierie, l'autre BET spécialisé dans la gestion des fluides de ce groupement, est en mesure de faire la preuve de ses compétences et moyens pour assumer l'ensemble des missions inhérentes ce projet et affecté à son champ de compétences.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette modification et d'autoriser M le maire à la retranscrire dans les documents contractuels du marché maintenant signé avec le représentant du groupement momentané d'entreprises constitué autour de la société écostudio par les bureaux d'études Calder, ALD et Rouch.

Mme la première adjointe ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°4 – Finances : Débat d'orientation budgétaire 2018 – budget annexe du port de plaisance. (Délibération n°2018-133)

Rapporteur : Mireille Bertrand

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Pour permettre au débat d'orientation budgétaire de s'instaurer, il sera d'abord procédé à une analyse rapide des masses budgétaires relatives à la gestion 2017 du budget annexe du port de plaisance, étant précisé qu'il s'agit là de résultats provisoires.

I - ANALYSE DE LA GESTION 2017 (résultats provisoires) :

I - 1 - SECTION D'EXPLOITATION :

Montant du budget primitif (dépenses et recettes)	1 419 297 €
Montant des recettes réalisées dans l'exercice	1 551 305 €
Montant des dépenses réalisées dans l'exercice	1 399 942 €
Résultat net pour l'exercice 2017	34 145 €
Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur	151 362 €

I - 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant du budget primitif (dépenses et recettes)	270 372 €
Montant des recettes réalisées dans l'exercice	269 238 €
Montant des dépenses réalisées dans l'exercice	133 935 €
Résultat net pour l'exercice 2017	-35 069 €
Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur	135 303 €

Résultat global de la gestion 2017 sans reprise des soldes antérieurs	
Exploitation	34 145 €
Investissement	-35 069 €
TOTAL	-924 €
Résultat global de la gestion 2017 avec reprise des soldes antérieurs	
Exploitation	151 362 €
Investissement	135 303 €
TOTAL	286 665 €

Fort de ces éléments, le conseil municipal peut dégager des perspectives pour 2018.

II - PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2018 POUR LE PORT DE PLAISANCE :

Doté d'un budget annexe, le port n'est pas directement concerné par les choix de l'Etat et sa gestion rigoureuse lui permet d'envisager sa modernisation.

Après validation de la phase projet, l'année 2018 devrait être marquée en fin d'année, par l'obtention des autorisations de travaux de restructuration et de modernisation des infrastructures portuaires par les services de l'Etat, et ensuite par la phase de consultation des entreprises.

Cette opération consiste, grâce à un effort d'optimisation et une meilleure organisation du port, à augmenter la capacité d'accueil du port de plaisance passant ainsi de 603 postes d'accostage à 750 postes environ.

L'investissement sera réalisé en AP/CP car il s'exécutera sur plusieurs exercices et ne pourra commencer qu'en 2019 après l'obtention définitive des autorisations de travaux et après consultation des entreprises.

Ces travaux consisteront donc, dans un premier temps, par l'aménagement de l'avant-port et la création de 45 postes d'accostage dédiés aux escales et aux acteurs professionnels du nautisme locaux. Ensuite, ils se poursuivront par le dragage des bassins afin de retrouver les profondeurs nécessaires à la navigation en toute sécurité. Enfin, il sera procédé au réaménagement des bassins et le remplacement des pontons vieillissants pour augmenter la capacité de 100 postes d'accostages supplémentaires environ.

Dans un second temps, dans des tranches optionnelles, l'opération se poursuivra par l'aménagement de sanitaires à destination des plaisanciers et par l'aménagement d'un système de liaison entre les deux rives du port de plaisance.

Le cout prévisionnel de ces travaux, au stade des études du projet s'élève à 4,2 M€. Les tranches optionnelles seront affermies en fonction des possibilités budgétaires de la régie du port et au regard des subventions obtenues du Département, de la Région et de l'Etat.

En 2018, les dépenses concernant ce projet porteront sur la maîtrise d'œuvre, les études de voirie et réseaux divers et enfin, sur les études environnementales imposées au coup par coup par les services environnementaux de l'Etat.

Dans le cadre de la transaction conduite avec la SCI l'Artimon portant résiliation amiable du contrat d'amodiation, le port va pouvoir disposer de la pleine jouissance des locaux techniques jusqu'ici utilisés dans le cadre d'une location et ainsi réaliser des travaux d'aménagement utiles à son fonctionnement tout en réalisant des économies de loyers et donc de fonctionnement.

La traduction de ce projet se retrouve dans la section d'investissement du rapport d'orientation budgétaire.

II - 2 - SECTION D'EXPLOITATION :

<u>RECETTES</u>		
CHAPITRE 70	Travaux, prestations de service, vente de marchandises et locations	1 292 553 €
CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	10 000 €
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	19 375 €
CHAPITRE 78	Reprise sur provisions et amortissements	145 000 €
CHAPITRE 002	Excédents antérieurs reportés	151 362 €
CHAPITRE 042	Opérations entre sections (quote-part des subventions d'investissement virée)	23 180 €
CHAPITRE 013	Atténuation de charges	10 000 €
Total prévisionnel		1 651 470 €
<u>DEPENSES</u>		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général (dont CET et taxes foncières)	736 970 €
CHAPITRE 012	Charges de personnel	570 000 €
CHAPITRE 65	Autres charges courantes	10 000 €
CHAPITRE 66	Charges financières	3 000 €
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	151 500 €
CHAPITRE 69	Impôts sur les bénéfices	80 000 €
CHAPITRE 042	Dotations d'amortissement des immobilisations	100 000 €
Total prévisionnel		1 651 470 €

II - 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT (avec reports) :

RECETTES		
CHAPITRE 001	Excédent antérieur reporté	135 303 €
CHAPITRE 040	Amortissements des immobilisations (opérations d'ordre entre section)	100 000 €
Total prévisionnel		235 303 €
DEPENSES		
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre entre sections (quote-part des subventions d'investissement)	23 180 €
CHAPITRE 16	Emprunts	10 000 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	146 398 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	55 725 €
Total prévisionnel		235 303 €

Telles sont les données du rapport d'orientations budgétaires 2018 mises en débat par l'exécutif et qui seront soumises à l'approbation des membres du conseil municipal.

Mme la première adjointe ouvre le débat et l'intervention de la commission des finances est rappelée.

En l'absence d'observation, elle rappelle les nouvelles modalités de conclusion de ce débat, qui appelle un vote en proposant au conseil de :

- prend acte de la tenue du débat ;
- se prononce ainsi sur l'approbation du rapport exposé :

Abstention : 0

Contre : 0.

Pour : unanimité.

**DOSSIER N°5 - Finances : Débat d'orientation budgétaire 2018 – Budget principal de la Ville.
(Délibération n°2018-134)**

Rapporteur : Mireille Bertrand

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

1) Le contexte économique général :

Le projet politique pour Frontignan la Peyrade se poursuit et voit sa mise en œuvre évoluer dans un contexte économique national qui reste tendu, notamment pour les collectivités locales depuis plusieurs années. Toutefois, l'équipe municipale maintient les priorités souhaitées par les citoyens.

Le budget 2018 de l'Etat est fondé sur une croissance estimée autour de 1,7% du PIB et une inflation prévisionnelle estimée autour de 1,3% en 2018. La loi de finances 2018 a pour objectif de ramener le déficit public français autour de 2,6% du produit intérieur brut en 2018 et de maîtriser la dette publique à compter de 2019.

L'Etat s'avère le seul responsable du déficit actuel de la sphère publique française. En 2017, comme en 2016, les blocs local et social ont été excédentaires de 0,1 à 0,2% du PIB, soit environ 3 milliards d'euros. L'Etat, avec - 3,2% en 2017, est dans l'incapacité de rééquilibrer son budget d'ici à 2022 (-1,8% prévus en 2022). Il attend donc des administrations locales et sociales qu'elles le suppléent dans cet effort.

C'est ainsi que depuis 2014, les collectivités territoriales contribuent à ce redressement des comptes publics dans le cadre des concours financiers dont elles bénéficient. Aussi, la baisse des dotations de fonctionnement enregistrée entre 2014 et 2017 a représenté plus de 10 milliards d'euros et a affecté ainsi en profondeur l'équilibre des finances locales.

Ces réductions massives de dotations ont généré des déséquilibres importants des comptes des communes dégradant leur autofinancement et pénalisant leurs investissements comme l'a souligné la Cour des comptes qui a pointé également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements des autres collectivités territoriales également touchées par la baisse des concours de l'Etat.

A ces mesures de réduction massive des dotations, est venu se rajouter, à la fin de l'été 2017, la réduction massive et soudaine du dispositif des emplois aidés par le gouvernement qui vient encore pénaliser le fonctionnement de nombreuses collectivités locales ainsi que celui du tissu associatif, et anéantir un dispositif d'insertion professionnelle utile.

Pour la commune de Frontignan, entre 2014 et 2017, la perte sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'est élevée à plus de 1,6 Millions d'euros et la réduction drastique du dispositif des emplois aidés imposée par l'Etat concernera en 2018 plus de 80 agents avec un impact humain certain et mais aussi budgétaire malgré les réorganisations de services en cours

Après ces « coupes » sans précédent, le nouveau gouvernement fait peser désormais sur les collectivités locales un effort d'économie en fonctionnement très important de l'ordre de 13 Mds d'euros à l'horizon 2022 (après 10 Mds de réduction de dotation entre 2014 et 2017) alors que la part des collectivités locales dans la dette publique globale n'est que d'environ 8,6% et, qu'a contrario, leur contribution à l'investissement public est de 70%.

La loi de programmation des finances publiques prévoit notamment un objectif limité d'évolution des dépenses des collectivités locales dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 millions d'euros (les 340 plus importantes environ).

Pour ces collectivités, un contrat sera signé sous l'égide du Préfet pour définir la trajectoire financière de la collectivité jusqu'en 2022 au travers des objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, d'amélioration du besoin de financement, ou d'amélioration de la capacité de désendettement si la collectivité dépasse le plafond national de référence. Face à cette orthodoxie budgétaire libérale imposée aux collectivités, il convient que l'Etat s'interroge davantage sur la qualité de la dette des collectivités qui vient financer exclusivement des investissements utiles à l'intérêt général et à l'économie, à la différence des dettes de l'Etat qui viennent notamment pallier à son déficit.

La loi de finances prévoit également dès 2018 un dégrèvement de 30% sur la taxe d'habitation de la résidence principale, puis de 65% en 2019 et enfin de 100% en 2020 pour 80% environ des ménages. Ces dégrèvements seront compensés par l'Etat sur la base des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017.

Depuis 2014, chaque année a amenée son lot de décisions gouvernementales qui ont affecté les finances locales. Face à cette situation tendue et à la nécessité de répondre également aux attentes de la population, les efforts de la Ville porteront encore en 2018 sur :

- une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement,
- un recours à une fiscalité contenue compte tenu des contraintes extérieures subies,
- une maîtrise de l'endettement,
- une politique d'investissement ambitieuse en lien avec les attentes de la population.

19h05 : arrivée de M Bouldoire qui assure dès lors la présidence de la séance.

2) Les grandes orientations politiques de la commune :

Les orientations politiques du mandat, clairement présentées et validées en mars 2014, se déclinent en 5 grandes thématiques qui illustrent le projet politique pour Frontignan la Peyrade :

Partager : pour une ville citoyenne et solidaire,
Rassurer : pour une ville durable et protectrice,
Grandir : pour une ville émancipatrice,
Habiter : pour une ville embellie,
Réussir : pour une ville actrice de son avenir.

2.1 Partager :

La Ville de Frontignan entend promouvoir la démocratie de proximité et l'engagement citoyen.

11 conseils de quartier, créés à l'initiative de la Ville en 2015, se réunissent régulièrement et élaborent des actions et des projets de proximité avec l'aide des services de la Ville et du service spécifiquement dédié à leur animation. Un budget spécifique de 33.000 € dont 22.000 € en investissement est prévu chaque année par la Ville afin de permettre la mise en œuvre de leurs projets. Ces conseils de quartier ont été renouvelés au cours du mois de février 2018 conformément à leur statut.

De même et dans le cadre de la politique de la ville, un conseil citoyen sur le quartier prioritaire « Les 2 pins » a été créé en 2015 et les réunions de cette instance consultative permettent de mieux cibler les actions au sein du quartier prioritaire pour mieux les défendre auprès des services de l'Etat.

Dans ce domaine également, la commune s'est engagée dans le contrat de ville signé en 2015 avec Thau agglo, l'Etat et divers partenaires dont la Région, le Département, la CAF et Hérault habitat. Elle veille à mobiliser ses moyens afin que les priorités d'action, en particulier en matière de cohésion sociale ou de prévention de la délinquance, soient prises en compte par les partenaires signataires du contrat et les associations intervenant dans ce domaine.

Comme les années précédentes, le programme de réussite éducative (PRE) constituera un axe fort de cette politique en mettant en place un accompagnement individuel et personnalisé des enfants de 2 à 16 ans, tout en soutenant leur famille dans leur rôle éducatif, et ce, afin de créer un environnement favorable à leur réussite éducative et scolaire.

Au total, la Ville proposera d'affecter sur ces crédits spécifiques de la politique de la ville environ 150.000 € pour le PRE et pour les actions spécifiques de la politique de la Ville en déclenchant notamment les cofinancements de l'Etat pour ces projets municipaux et associatifs à hauteur d'environ 96.000 €.

L'année 2018 verra également éclore à l'initiative de la Ville deux nouveaux lieux d'échange et d'animation qui participent du « mieux vivre ensemble ».

D'une part, au sein du quartier prioritaire « les 2 pins ». Après aménagement des locaux au sein de la cité Calmette par Hérault habitat, et concertation avec les habitants et le conseil citoyen, un nouvel espace d'environ 130m² ouvrira ses portes au 1^{er} semestre 2018 et proposera aux habitants des activités, des interventions d'associations, des espaces de convivialité et d'échanges.

Les travaux nécessaires à cet espace de vie sociale d'un montant d'environ 130.000 € ont été intégralement financés par Hérault Habitat, contrepartie des exonérations de taxe foncière dont l'organisme HLM bénéficie de la Ville du fait de la présence de son parc de logements au sein de ce quartier prioritaire de la « politique de la ville ». Le coût de fonctionnement sera quant à lui cofinancé par la CAF à hauteur de 21.900 € par an.

19h10 : arrivée de Mme Palamara.

D'autre part, afin de rationaliser la gestion des locaux à usages associatifs et d'améliorer l'animation et le fonctionnement de ces lieux, la Ville projette la création, dès la fin de l'année 2018, d'une maison pour tous sur le quartier de la Peyrade en lieu et place de l'ancien restaurant scolaire des Lavandins maintenant désaffecté. Après réaménagement et associé aux locaux que constituent les anciens logements de fonction des instituteurs, ce nouvel ensemble dénommé Maison pour tous Désiré- Archimbeau, réorganisé et réhabilité offrira aux associations du quartier un lieu mutualisé de pratique d'activités, de rencontres et d'animation. Le coût de cette opération portée par la Ville est évalué à 170.000 € TTC et sera proposée au BP 2018.

Citoyenne et solidaire, la Ville l'est également lorsque, soucieuse de garantir l'accès aux droits des habitants de Frontignan la Peyrade et lutter contre la fracture numérique, elle met en place en 2017 avec l'Etat, la CAF, le pôle-emploi, Véolia et Enedis, les premiers partenariats de la nouvelle Maison des services au public.

Ouverte depuis octobre 2017 après des travaux de restructuration des locaux situés rue Député Lucien-Salette, et la formation des agents affectés à ce nouveau service, cette structure affiche une grande vitalité, comme en témoigne la fréquentation sur le 1^{er} trimestre d'ouverture (octobre à décembre 2017), où 431 personnes différentes se sont présentées à ce nouveau guichet public et où 1.174 demandes y ont été traitées.

Ce constat témoigne, s'il le fallait, du besoin des habitants de la commune. En effet, la suppression progressive des permanences de divers organismes publics ou privés dans les communes (pôle emploi, CAF...), couplée à la généralisation des démarches en ligne, privent les citoyens d'une information de qualité et de la faculté de se renseigner ou de réaliser des démarches pour ceux qui sont dépourvus d'un accès internet ou ne savent pas l'utiliser.

Pour son fonctionnement, la Maison des services au public reçoit annuellement 33.000 € de cofinancements de l'Etat et des partenaires.

Particulièrement volontariste dans sa lutte contre la fracture numérique et le développement de l'e-démocratie, la collectivité poursuit une série d'actions visant à simplifier la relation avec les citoyens. Ainsi, la mise en place de la plateforme de « e-subventions » a permis aux associations de déposer en ligne leur dossier de demande de subventions auprès de la Ville.

En effet, le monde associatif local, riche de plus de 200 associations, bénéficiera cette année encore des subventions de la Ville et du CCAS pour un montant qui sera proposé à hauteur de plus de 680.000 €.

Des crédits spécifiques sont également prévus pour initier sur la commune la couverture de certains lieux publics en wifi gratuit. Un projet devrait voir le jour courant 2018 sur la place de l'hôtel de ville avant de se déployer sur d'autres sites à enjeux.

Dans le même esprit, et afin de faciliter la vie de ses administrés, ces derniers pourront à la rentrée 2018 disposer d'une plateforme de paiement en ligne extrêmement large, allant des services de la petite enfance aux activités jeunesse en passant par les activités péries et extra-scolaires.

Cette politique globale a d'ailleurs valu à la Ville de se voir décerner récemment le label 4@ villes internet pour l'ensemble de ses actions numériques et la qualité de son nouveau site internet.

Tandis que se poursuivent les études du futur parking de 250 places situé sur le site de l'ancienne gare de marchandises pour offrir du stationnement aux clients des commerces et artisans du centre-ville, la Ville a engagé au printemps 2017 avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, Sète Agglopôle méditerranée et la SNCF, les négociations préalables à la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilités technique et financière relatives au déplacement de l'actuelle gare et la création d'un pôle d'échange multimodal sur le site prochainement dépollué de l'ancienne raffinerie.

En effet, dans le cadre de la réflexion qu'elle mène en matière de développement urbain et d'accessibilité des équipements publics, la Ville a fait le constat partagé que l'actuelle gare de Frontignan, avec plus de 450.000 voyageurs par an et une progression constante de ce trafic, n'était plus en mesure de répondre aux enjeux de mobilité et d'accessibilité en raison d'un faible potentiel de stationnement et des contraintes très fortes pour sa mise en accessibilité.

La Ville a alors étudié les potentialités de déplacement et de développement autour d'un pôle d'échange multimodal à créer sur une partie des terrains communaux constitués par l'ancien site de la raffinerie qui va faire l'objet de travaux de dépollution dès 2019, le rendant ainsi totalement compatible avec l'usage envisagé.

Ce nouvel équipement constituera un élément structurant de la mobilité à l'échelle non seulement de la Ville, mais aussi de son bassin de vie. Grâce à cet équipement et ce nouveau maillage, le territoire serait doté d'une nouvelle offre de mobilité cohérente et durable et de nature à prendre en compte les besoins futurs de mobilités et d'inter-modalités.

Ces diverses études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF et de la Ville dont le bouclage financier est intervenu fin 2017, seront réalisées en 2 phases successives et vont s'échelonner sur une période d'environ 13 mois pour un coût global prévisionnel de 330.000 € HT, dont 85.000 € d'études sous maîtrise d'ouvrage communale.

Au total, la Ville, la Région, le Département, et l'agglomération cofinanceront chacun plus de 70.000 € HT, le solde étant partagé par la SNCF gares et connexions à hauteur de 17.000 € et l'Etat à hauteur de 32.000 €.

D'autre part, dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier des Pielles, Hérault aménagement a achevé fin 2017 le parking cité Marcou-Ginouves situé en lieu et place de l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers. Fruit d'un partenariat avec l'agglomération, Hérault Energies et l'ADEME, ce parking est doté d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Un dispositif identique est déjà installé sur le parking, situé au sud de l'esplanade Gabriel-Péri de la Peyrade.

Le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux a fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad' AP) délibéré en septembre 2015 et approuvé par le Préfet. L'année 2018 verra la mise en place de l'ascenseur de la maison des loisirs créatifs dont les travaux seront engagés en septembre 2018 en même temps que la réhabilitation complète des locaux, ainsi que divers travaux d'accessibilité dans divers bâtiments de la Ville.

Cette année également, l'établissement « les Maisons de retraites publiques de Frontignan », soutenu financièrement par la Ville, va engager en juin 2018 le projet de restructuration et de modernisation de la maison de retraite Anatole-France.

Ce projet permettra de parfaire le confort et la sécurité d'aînés de plus en plus dépendants en améliorant les lieux de vie, l'accessibilité générale de la résidence par la mise aux normes des ascenseurs, des escaliers et des salles de bains et, d'autre part, d'améliorer les conditions d'exploitation de la résidence par la restructuration de l'accueil, du pôle soins, des locaux de service ainsi que par la reprise totale de l'isolation de la résidence, du système de chauffage au bois, d'eau chaude sanitaire et de désenfumage.

Le coût de cette opération est estimé à 3.585.000 € HT cofinancés, outre les fonds propres de la maison de retraite, par l'Etat, le Département de l'Hérault, l'ADEME et la Ville. En effet, pour permettre le portage financier de ce projet d'ampleur par l'établissement sans que le coût journée soit augmentée pour les résidents, la Ville de Frontignan a, par avenant, diminué de 51.000 € le loyer annuel demandé à la Maison de retraite et garanti à hauteur de 50% l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux, les 50% restants étant garantis par le Département de l'Hérault.

2.2 Rassurer :

La dépollution des 11ha des anciens terrains de la raffinerie Exxon-Mobil est une priorité pour la Ville de Frontignan. Des tests de dépollution des sols par bio-piles ont été conduits en 2016 et 2017 par l'industriel désormais contraint, par notre action, de revenir sur le site après l'avoir laissé à l'abandon pendant 30 ans. Leurs résultats permettront à l'Etat de confirmer d'ici l'été 2018 la technique de dépollution à utiliser par l'industriel.

Les travaux de dépollution quant à eux débuteront au printemps 2019 après que le SIVOM de Frontignan ait relocalisé l'unité de production des repas sur une parcelle située sur la ZAE de la Peyrade et que le LEPAP ait construit son nouveau restaurant scolaire sur des terrains mis à disposition par la Ville, près du quai du Caramus.

Parallèlement, la Ville relocalisera, pour le temps de la dépollution, l'usage de ses entrepôts techniques actuellement présents sur le site de l'ancienne raffinerie.

Les frais de relocalisation des entrepôts des services techniques et la perte de l'entrepôt technique qui doit être démolie par EXXON, seront indemnisés dans le cadre d'un protocole transactionnel avec EXXON d'un montant de 1.300.000 € versés à la Ville par l'industriel courant 2018. La Ville prévoit d'utiliser, après réaménagements, les anciens bâtiments de San Remo Pesca en cours d'acquisition et situés à côté de la salle de l'Aire, sur le site du plan du Bassin.

Comme indiqué plus haut, la Ville de Frontignan envisage, après dépollution des sols, d'utiliser ces terrains pour effectuer une opération de renouvellement urbain de grande ampleur qui devrait accueillir, un pôle d'échange multimodal (PEM), des entreprises, des commerces et des parkings. Pour ce faire, une étude urbaine d'un montant de 50.000 € TTC sera budgétée et conduite au 1^{er} semestre 2018.

La reconversion de sites, et en particulier celui de l'ancienne décharge intercommunale réhabilitée des prés Saint-Martin, devrait également permettre d'accueillir une ferme photovoltaïque. Initialement prévue en 2017 et retardée afin de s'assurer de la position de l'Etat sur ce dossier, la consultation des entreprises spécialisées dans le domaine de la production d'énergie à partir de cellules photovoltaïques permet de négocier actuellement avec 2 entreprises spécialisées ayant produit des offres conformes au cahier des charges.

En matière de gestion des eaux pluviales, la Ville a achevé son schéma directeur pluvial. Des recalibrages ciblés de réseau pluvial et la création de bassins de rétention d'eau de ruissellement du massif de la Gardiole constituent les principaux ouvrages qui devront être réalisés dans les années à venir par Sète Agglopolie méditerranée, désormais compétente dans ce domaine essentiel de la préservation des vies humaines et des biens matériels. Suite au rapport de la CLECT, ce transfert fera l'objet d'une retenue sur l'attribution de compensation versée à la Ville à hauteur de 68.000 €. Le conseil municipal a approuvé ce montant lors de sa séance du 2 février 2018.

En matière de sécurité et de tranquillité publique, la Ville va procéder en 2018 à la mise en place d'un système de vidéo-protection. Fruit d'une concertation avec les divers services de police et les conseils d'un bureau d'études spécialisé, la priorité sera donnée à la mise en place de 6 caméras à lecture de plaque aux entrées et sorties de ville pour un budget prévisionnel d'environ 140.000 TTC. Ce dispositif, qui permet de mieux lutter contre les cambriolages et les vols en bande organisée, permettra d'enregistrer les mouvements de véhicules aux entrées et sorties de ville et de les identifier grâce à un logiciel spécifique de reconnaissance de plaques. Ce projet a également reçu l'avis favorable unanime de l'observatoire citoyen de la tranquillité publique.

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur la Ville et le bon fonctionnement de la caserne des pompiers, la Ville participe au versement au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), du contingent incendie à hauteur d'environ 1,953 M€, en légère baisse par rapport aux années précédentes suite à un travail conduit par le Département de l'Hérault et le SDIS tendant à harmoniser les cotisations par strates démographiques communales. Cette harmonisation devrait faire l'objet d'un étalement sur 5 ans.

2.3 Grandir

Comme affirmé chaque année, l'éducation, le sport, la culture constituent des axes incontournables d'enrichissement et d'épanouissement pour les habitants et les familles de Frontignan la Peyrade, et tout particulièrement sa jeunesse sur laquelle la Ville propose de continuer d'investir prioritairement.

En matière culturelle, en plus des actions conduites par la médiathèque d'agglomération Montaigne et le Cinémistral en DSP, l'école de musique intercommunale développe ses moyens au profit des habitants de Frontignan et de ceux des communes avoisinantes autour d'un pôle « musique actuelles » au centre culturel François-Villon.

Cet enseignement musical de qualité vient compléter les nombreux rendez-vous festifs et culturels qui jalonnent la saison 2018 : festival européen 7 sois 7 Luas, festival du muscat, festival international du roman noir, saison culturelle, expositions au musée, ateliers de pratique avec des artistes, etc... C'est près de 390.000 € qui seront proposés en 2017 dans le domaine de l'action culturelle et festive.

Afin de permettre ce développement, la Ville a libéré fin 2017 les locaux qu'une partie de son service culturel occupait au centre François-Villon tandis que les associations encore présentes dans cet équipement seront relocalisées au sein de la future Maison des loisirs créatifs qui ouvrira ses portes début 2019. Ce nouvel équipement réhabilité d'un coût d'opération estimé à 640.000 € TTC permettra d'héberger dans des conditions parfaites une dizaine d'associations autour des pratiques de loisirs créatifs.

Des travaux seront également conduits par la Ville au sein du Cinémistral, avenue Frédéric-Mistral, afin d'améliorer le fonctionnement et la qualité de la salle. Un budget de 240.000 € TTC est proposé en 2018 avec un co-financement du fonds de soutien du CNC à hauteur de 90% du montant HT.

En matière de politique sportive et de loisirs, et au terme d'un concours lancé en 2017, c'est la société Ecostudio composée des bureaux d'études Calder, SV Ingénierie, ALD et Rouch qui a été retenue pour réaliser en 3 phases successives l'extension du complexe sportif Henri Ferrari avec un projet global évalué à 3.912.000 € TTC.

Ce projet d'envergure se réalisera en plusieurs étapes optionnelles.

Ainsi, une première phase de travaux portera sur une extension d'environ 491 m² de surfaces utiles, et sur le réaménagement de 445 m² d'espaces existants : les surfaces nouvellement créées seront affectées à une mise à niveau des activités appelant une intervention prioritaire : la musculation et sports de force, les arts martiaux et la gymnastique d'entretien, le club-house, des sanitaires et des vestiaires supplémentaires, et enfin, des bureaux et des espaces de rangement supplémentaires.

Le réaménagement des parties anciennes portera sur les espaces actuellement constitués par l'actuel club-house, l'actuelle salle d'haltérophilie-musculation et l'actuelle salle d'arts martiaux.

La première phase de travaux, qui sera réalisée entre la fin 2018 et début 2020, est évaluée à 1.416.000 € TTC. Une première tranche de travaux est inscrite au BP 2018 sous la forme d'AP/CP.

Toujours en matière d'équipement sportif, les études techniques préalables à la réfection du terrain de football en synthétique de la Peyrade sont en cours. Les travaux eux-mêmes sont programmés pour l'été 2018 et seront inscrits au BP 2018 budgétés à hauteur de 330.000 €. TTC.

En matière d'éducation, le nouveau restaurant scolaire des Lavandins d'environ 340 places, l'aménagement des 2 salles de cours, de la salle vidéo sous le préau et de la cour sont mis en service en ce début d'année 2018. Cette réhabilitation a été réalisée dans le strict respect de l'environnement avec un bâtiment basse consommation et des objectifs de haute qualité environnementale.

A côté de ces investissements essentiels, l'engagement de la Ville pour un accompagnement des temps scolaires sera renouvelé quel que soit le rythme scolaire choisi. En effet, une large concertation actuellement conduite sur les rythmes scolaires à mettre en place dès la rentrée de septembre 2018 a été lancée par la Ville auprès des différents acteurs et des parents d'élèves.

Dans tous les cas, la Ville continuera, en 2018, à prioriser son intervention dans ses dispositifs péri et extra-scolaires largement cofinancés chaque année par la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault dans le cadre du contrat enfance jeunesse à hauteur d'environ 1,1M€.

Enfin, le plan d'équipement des écoles élémentaires en informatique, accès internet et outils numériques s'est poursuivi en 2017 avec l'équipement des groupes scolaires des Terres blanches et Marcel-Pagnol pour un montant d'environ 25.000 €. Avec ces deux derniers groupes scolaires, la Ville a désormais terminé son plan pluriannuel d'équipement numérique des écoles élémentaires de la Ville.

D'autres chantiers, pour certains précédemment évoqués, s'ouvrent à elle dans le cadre de sa labellisation 4@ et de l'arrivée du très haut débit sur le territoire.

2.4 Habiter :

Frontignan la Peyrade est en effet classée par l'Etat, du fait de sa littoralité, parmi les villes françaises où la pression du montant des loyers ou celui du prix de l'immobilier est très importante.

Afin de répondre aux exigences de la loi SRU en matière de production de logements sociaux, mais aussi de celles issues de la récente loi « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 qui a notamment porté de 15 à 20% le taux de logements sociaux pour les villes comme Frontignan éligibles à la dotation de solidarité urbaine, la Ville mobilise ses services et ses partenaires dans un processus de coproduction de logements pour tous qui doit être amplifié. Un contrat de mixité sociale sera prochainement signé avec l'Etat pour atteindre cet objectif pour lequel le futur PLU portera de nouvelles règles en faveur de la production de ce type de logements, et ce, sans perdre les objectifs d'insertion urbaine et de qualité architecturale. Au total, la Ville disposait de 1.776 logements sociaux au 1^{er} janvier 2017 contre 1.635 au 1^{er} janvier 2016.

L'aménagement de l'éco-quartier des Pielles par la SEM Hérault aménagement, témoigne de cet effort à la fois de production de logements sociaux mais aussi des exigences de qualité recherchée.

L'année 2018 verra principalement la réalisation des travaux de la place du Contr'un devant la médiathèque Montaigne et des voies qui y conduisent, la réalisation du parking des Crozes, la fin des travaux du collecteur pluvial primaire sous le futur boulevard des Républicains Espagnols, l'engagement des travaux de voirie et réseaux de la rue du Marteau sans maître, et enfin, la mise en service du parking cité Marcou-Ginouvs sur le site de l'ancienne caserne des sapeurs pompiers. La participation d'équilibre prévisionnelle de la Ville à cette opération initialement prévue à hauteur de 458.709 € dont 282.826 € ont déjà été payés, devra être redéfinie au regard des objectifs de production de logements sociaux fixés par l'Etat et réglée au plus tard à la fin de l'opération en 2023.

Mais habiter, c'est aussi se déplacer en sécurité et en toute fluidité. Les travaux de voirie et de traitement de l'espace public participent de cette action de sécurisation et d'amélioration du cadre de vie.

Ainsi, la Ville propose d'affecter en 2018 près de 2,5 M€ à l'espace public et à la voirie dans le cadre du plan action-voirie et notamment la reprise des travaux sur le boulevard urbain central avec la réfection complète de l'avenue Célestin Arnaud (AP/CP) et de la montée de Reboul.

Enfin, comme chaque année, divers travaux de mise en accessibilité de la voirie et des trottoirs seront également conduits à travers la ville. L'enveloppe proposée pour tous ces programmes de voirie est quasiment doublée par rapport aux années précédentes.

A noter que l'une des principales opérations se situera en cœur de ville et consistera au traitement des abords de la Maison des services au public.

L'amélioration du cadre de vie passe également par la lutte contre les pollutions visuelles que constituent les panneaux et les enseignes publicitaires. A l'automne 2017, l'Etat a engagé à la demande de la Ville, une campagne de relevés des panneaux en infraction au regard de la réglementation nationale sur la publicité existante. Des procédures de dépose ou de mise en conformité de panneaux ont été lancées par l'Etat sur la commune.

Mais la Ville n'entend pas en rester là et souhaite être exemplaire dans le déploiement de ce « droit au paysage » pour tous. Pour cela, elle va engager dès le printemps 2018, l'élaboration d'un règlement local de publicité avec l'appui de l'Etat et le concours technique du bureau d'études spécialisé. L'objectif est de réduire très sensiblement l'impact visuel de la publicité sur notre environnement et, tout particulièrement, lorsque ces dispositifs sont en co-visibilité avec les espaces naturels remarquables de la commune ou ses bâtiments classés. Un budget de 23.700 € TTC est proposé au budget 2018. L'élaboration de ce règlement devrait durer environ 18 mois.

2.5 Réussir

La création d'emplois, l'économie et le tourisme sont également des secteurs clés dans le développement d'une commune, en particulier à Frontignan, classée par l'Etat en station de tourisme depuis 2015.

En matière de développement économique, et même si cette compétence relève principalement de la communauté d'agglomération, la Ville conduit des projets qui participent de cette dynamique.

La réhabilitation des halles commerciales et le traitement de ses abords sont désormais terminés et contribuent non seulement à l'attractivité commerciale des halles mais aussi à la requalification globale du « cœur de ville » sur lequel la Ville a engagé à l'automne 2017 des études afin de recenser les outils d'intervention adéquats pour améliorer l'habitat, les espaces publics et l'attractivité commerciale, en lien selon les thématiques avec l'agglomération.

Par ailleurs et comme chaque année, les nombreuses animations comme la journée nationale du commerce de proximité, le marché de Noël, ou les marchés forains de plein air seront maintenus tandis que les partenariats dans ce cadre avec les commerces de la commune seront renforcés. Le festival du Muscat se déploiera en 3 temps différents afin de répondre à la diversité des publics intéressés et à la volonté des vigneronniers de promouvoir différemment le muscat. Les fêtes de Frontignan se développeront quant à elles, sur une semaine entière.

En matière d'économie touristique, l'année 2017 a vu la mise en service fin juillet d'une aire d'étapes pour camping-cars de 49 places qui permettra d'organiser leur stationnement et de capter une clientèle intéressante pour l'économie touristique.

D'autre part, avec l'avancée des études techniques en 2017, le port de plaisance de Frontignan sera en capacité de déposer cette année auprès des services de l'Etat les dossiers techniques et administratifs afin d'obtenir les autorisations réglementaires préalables au démarrage des travaux.

Il est rappelé que ce projet prévoit la modernisation de l'ensemble des installations portuaires et, grâce à une reconfiguration des pontons, une extension de la capacité portuaire de plus d'une centaine de places à quai et en escale. Le coût de ces travaux réalisés sur trois exercices sont estimés à environ 4,5 M€ TTC en tranche ferme et 474.000 € TTC en tranches optionnelles.

En matière d'animation touristique, de nombreuses animations festives, culturelles et sportives émailleront la saison estivale, tandis que la politique de promotion touristique sera conduite par l'office de tourisme que la Ville soutiendra comme chaque année grâce à une participation financière d'équilibre d'environ 375.000 €. L'office de tourisme verra également son annexe en centre-ville se déplacer au printemps 2018 vers l'ancienne maison du pontonnier, au bord du canal. Après quelques travaux de réaménagement, ce lieu, tout en restant proche du centre-ville, offrira un stationnement plus aisé, une plus grande visibilité pour les touristes de passage et les plaisanciers utilisateurs de la halte fluviale qui devrait, quant à elle, prochainement s'étendre sur les autres quais de part et d'autre du pont mobile.

Si l'emploi relève de la compétence de l'Etat, de la Région et de l'agglomération, l'insertion et l'accès aux droits sont des champs que la Ville investit soit directement, soit à travers la mission locale pour l'emploi des jeunes (MLIJ) ou son partenariat renouvelé avec Pôle emploi et la CAF à travers la maison des services au public (MSAP).

Ainsi, la Ville a mis à disposition de la MLIJ, à partir de l'été 2017, de nouveaux locaux plus vastes pour améliorer l'accueil des jeunes et améliorer les conditions de travail des conseillers en insertion de la MLIJ, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif national « garantie jeunes ».

3) Les résultats provisoires de l'exercice 2017 :

Le contexte économique général ainsi que les grandes orientations de la politique municipale ayant été exposés, il convient d'examiner les résultats provisoires de l'année 2017 avant de débattre des orientations budgétaires 2018 :

FONCTIONNEMENT	BP 2017	RESULTATS PROVISOIRES 2017
DEPENSES	34.286.243	31.355.675
RECETTES	34.286.243	35.686.220
RESULTAT CUMULE PREVISIONNEL AVEC REPRISE RESULTAT ANTERIEUR (excédent)		4.330.547

INVESTISSEMENT	BP 2017(avec reports)	RESULTAT PROVISOIRE 2017
DEPENSES	16.275.086	10.417.687
RECETTES	16.275.086	8.660.753
RESULTAT PREVISIONNEL CUMULE (déficit)		1.755.934

Le déficit des restes à réaliser qui doit être reporté sur l'exercice 2018 s'élève à 1.688.873 €
Ainsi, le déficit d'investissement global estimé à 3.444.807 € sera couvert par l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Les résultats 2017 étant ainsi approchés, il convient d'examiner les perspectives budgétaires pour l'année 2018.

4) Les grandes orientations budgétaires 2018 de la section de fonctionnement :

En matière de recettes, la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire) de la Ville de Frontignan devrait donc se stabiliser au niveau de celle de 2017 pour s'établir autour de 2.500.000 €, tandis que les dotations de compensations de l'Etat, comme chaque année, devraient continuer de baisser légèrement. La dotation de solidarité urbaine devrait être stable autour de 1.220.000 €. Ainsi, le budget 2018 doit se construire avec des dotations de l'Etat à peu près stables, contrairement aux baisses enregistrées ces dernières années évaluées à plus de 1,6 millions d'euros pour Frontignan de 2014 à 2017.

Parallèlement, la taxe d'habitation va disparaître progressivement en 3 ans pour 80% des ménages français. L'année 2018 verra les produits de cette taxe baisser d'un tiers par rapport à 2017, et être compensés par une dotation de compensation de l'Etat de même niveau.

La Ville n'est pas concernée par les objectifs d'évolution des dépenses des collectivités locales de 1,2%, d'amélioration du besoin de financement ou de sa capacité de désendettement prévus par la loi de programmation des finances, ses dépenses réelles de fonctionnement du budget principal étant inférieures à 60 millions d'euros. Toutefois, la Ville peut s'en inspirer et poursuivre ses choix d'une gestion sérieuse, efficace et dynamique.

Ainsi et par rapport au BP 2017, la Ville de Frontignan projette de réduire d'environ 1,5% les charges courantes de fonctionnement en 2018, et de porter une attention particulière à l'évolution de la masse salariale avec pour objectif de limiter son évolution autour de 1% par rapport au BP 2017 prenant en compte l'évolution incompressible du GVT.

L'impact de la fin des emplois aidés, outre le choc social pour les personnes concernées, impacte également négativement les recettes de fonctionnement de la Ville à hauteur d'environ 480.000 €.

Pour compenser partiellement ces pertes de recettes, la Ville a dû mettre en place une réorganisation importante de ses services, en particulier dans le domaine des sports, de l'éducation et de l'entretien des bâtiments et a donc diminué le nombre d'agents dans ces domaines tout en privilégiant, conformément à ses priorités, l'encadrement des jeunes sur les dispositifs d'animation péri et extra-scolaires.

Enfin, dans le domaine de la mutualisation, la Ville en lien avec les autres communes du SIVOM et de l'agglomération envisage après modification statutaire du SIVOM, de créer au 1^{er} juin 2018 un service commun placé auprès de l'agglomération chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme, ce qui permettra des gains financiers à compter de cette date.

Ainsi, et après les efforts réalisés prioritairement sur les dépenses de fonctionnement dont l'objectif est de les contenir entre 1 et 1,5% par rapport à 2017, les recettes de fonctionnement devront être réajustées pour maintenir les grands équilibres financiers (politique fiscale, revenus du patrimoine, cofinancements, etc..) et compenser notamment les recettes perdues liées aux aides de l'Etat en matière d'emplois aidés.

Il est à noter également que la Ville a diminué de 51.000 €, comme dit précédemment, le loyer versé par les Maisons de retraite publique de Frontignan afin de soutenir ce projet et en permettre la faisabilité au profit des aînés.

Ces ajustements financiers, en dépenses et en recettes de fonctionnement, associés à la gestion rigoureuse qui est de mise depuis plusieurs années, permettront à la Ville de conserver un rôle moteur dans l'économie locale grâce à une offre de service complète et renouvelée à destination de la population, et de poursuivre une politique d'investissement significative soutenant l'activité économique, l'emploi et la qualité de vie des citoyens.

Afin de soutenir cette politique, il est envisagé dans le cadre du budget 2018 d'augmenter les taux applicables sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. La Ville continuera toutefois de se situer à un niveau inférieur à la moyenne départementale des produits d'imposition par habitant des villes de la même strate démographique. Ces recettes permettraient de conduire, en particulier, un plan action voirie ambitieux en 2018.

Enfin, les emprunts, comme chaque année, feront l'objet d'une gestion dynamique avec des renégociations prévues et l'exécution budgétaire devra être rigoureuse avec un niveau d'emprunt strictement adapté aux projets d'investissements à conduire.

4.1. Les recettes de fonctionnement :

- Les recettes provenant des revenus du patrimoine et des services proposés (chapitre 70) :

Elles sont estimées globalement à 1.160.000 € et recouvrent principalement les refacturations des repas de restauration scolaire, des activités péri et extra-scolaires, les diverses redevances d'occupation du domaine public, les concessions de cimetières etc...

- Les impôts et taxes (chapitre 73) :

Avec une imposition contenue, le produit des contributions directes, taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) est évalué à 19 300 000 €, y compris la dotation de compensation de la fraction exonérée (30%) de taxe d'habitation. Il tient compte du coefficient d'actualisation national des bases locatives de 1,2 % décidé par l'Etat, et de l'augmentation envisagée des taux communaux de l'ordre de 4% sur la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

A titre de comparaison, la seule compensation de la perte des recettes en provenance de l'Etat sur les contrats aidés en 2018 estimée à 480.000 € représente à elle-seule une augmentation des taux de l'ordre de 2,8%.

L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération : Le montant de cette attribution résulte des transferts de compétence éventuellement opérés dans l'année vers la communauté d'agglomération sur la base d'un rapport de la CLECT. L'année 2017 a vu le transfert vers la communauté d'agglomération de la compétence de gestion des eaux pluviales. La CLECT a évalué ce transfert à 68.328 €. L'attribution de compensation s'élèvera à 2.972.945 €.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : il devrait se situer autour de 470.000 € en légère baisse par rapport à 2017.

Les autres recettes : elles comprennent principalement les recettes provenant de la taxe locale sur la publicité extérieure pour 120.000 € ou sur l'électricité pour 480.000 €, la taxe additionnelle sur les droits de mutation pour environ 850.000 €, ou les droits de place pour 160.000 €. Elles sont estimées globalement à 1.610.000 €.

- Les dotations et participations (chapitre 74) :

D'un montant global estimé à 6.398 000 €, elles recouvrent principalement les dotations de l'Etat et de la CAF.

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire) versée à la Ville devrait se stabiliser en 2018 autour de 2.492.000 euros après des baisses constatées depuis 2014 à hauteur de plus de 1.604.000 €.

La dotation de solidarité urbaine pour un montant prévisionnel de 1.220.000 € et la dotation nationale de péréquation pour un montant prévisionnel de 875.000 € devraient être globalement au même niveau que 2017, soit environ 2.100.000 €.

Les dotations de compensations de l'Etat, quant à elle, baissent régulièrement et sont estimées à 426.000 € en 2018.

Enfin, les recettes de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault au soutien des activités péri et extra-scolaires sont évaluées à 1.100.000 € environ pour près de 2,5 millions d'euros investis par la Ville dans ces activités.

- L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) : il s'élève à 885.000 €.

- Les atténuations de charges (chapitre 013) :

Elles sont estimées à 520.000 €, en très forte baisse en raison de la perte des aides de l'Etat en faveur des contrats aidés. Elles comprennent par ailleurs, les remboursements de tout ou partie des traitements des agents de la Ville intervenant dans le cadre statutaire par les diverses assurances.

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : estimées à 333.000 €, elles regroupent principalement les travaux réalisés en régie.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :
Ils retracent les revenus des immeubles pour un montant de 395 000 €.

- Produits exceptionnels (chapitre 77) :
Il s'agit de la prise en compte dans le budget 2018 de l'intégration de l'indemnité transactionnelle d'un montant de 1.300.000 € versée par la société EXXON en contrepartie des préjudices subis par la Ville liés aux frais de délocalisation de ses activités de stockage au sein des hangars situés sur le site de l'ancienne raffinerie et la perte d'un de ses entrepôts.

Ces différents montants sont synthétisés dans le tableau ci-après :

CHAPITRE	RECETTES	Prévisions DOB 2018
002	Excédents antérieurs reportés	885.000
013	Atténuations de charges	520.000
042	Opérations d'ordre entre sections	333.000
70	Vente de produits, prestations	1.160.000
73	Impôts et taxes	24 350 000
74	Subventions et participations	6 398 000
75	Autres produits de gestion courante	395 000
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	1.305.000
TOTAL		35 346 000

4.2. Les dépenses de fonctionnement :

La volonté de la Ville est de maîtriser ses dépenses de fonctionnement en 2018, bien que certaines augmentations échappent totalement à sa décision. D'ailleurs, en comparaison avec les villes de la même strate démographique, la Ville présente des ratios de charges de fonctionnement par habitant inférieurs à toutes les moyennes qu'elles soient nationales, départementales ou régionales.

Les charges à caractère général (chapitre 011) : elles sont évaluées à 5.436.000 € en légère baisse d'environ 1% par rapport au BP 2017. Cette baisse témoigne à la fois des efforts de gestion récurrents réalisés par la Ville depuis plusieurs années en matière de rationalisation des moyens, d'organisation et des procédures de mise en concurrence ou de groupement en matière d'achats publics (téléphonie, achat groupé d'électricité etc...), la difficulté résidant dans la capacité à trouver de nouvelles sources d'économies sans réduire l'offre de services proposée aux habitants.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : elles devraient s'élever à 5,85 millions d'euros environ en augmentation de 2,5% par rapport à 2017. Elles comprennent les contingents et participations obligatoires, service départemental d'incendie et de secours, participations au CCAS, office de tourisme, SIVOM, caisse des écoles et les subventions aux associations dont l'enveloppe est stable.

Les charges financières (chapitre 66): elles sont stables et s'élèveraient en 2018 à 855.000 €. Elles comprennent les intérêts d'emprunts, les intérêts courus non échus et la contrepassation de 2017 et divers frais annexes pour couvrir d'éventuelles dépenses sur des opérations d'emprunts et de renégociations.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : elles comprennent des annulations de titres sur exercices antérieurs, la participation au budget du port de plaisance pour la prise en charge des dépenses des postes à quai des petits métiers de la pêche et de la subvention d'équilibre dans le cadre de la délégation de service public du cinéma. Le montant est évalué à 235.000 € en 2018 en très légère augmentation par rapport à 2017.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) : elles sont estimées à 30.000 €, enveloppe équivalente à celle des années précédentes

Les atténuations de produits (chapitre 014) : Elles sont estimées à environ 190.000 € et correspondent au prélèvement opéré par l'Etat lié au déficit en logement sociaux dans le cadre de la loi « SRU » et « égalité et citoyenneté ».

Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) : l'inscription s'élèverait à 620.000 € et serait générée par la réalisation d'opérations comptables annuelles liées à l'amortissement de l'actif de la ville, opérations qui participent également à l'autofinancement de la section d'investissement.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023): il serait inscrit à hauteur de 3 330 000 € en hausse par rapport au BP 2017 dont l'inscription s'était élevée à 2 716 092 €.

Les charges de personnel et assimilés (chapitre 012): Elles devraient évoluer de moins de 1% pour s'élever à environ 18.800.000€, témoignant des efforts de gestion et de restructuration des services entrepris.

En effet, ce chapitre budgétaire est marqué, cette année, par le non renouvellement du dispositif des contrats aidés par le gouvernement depuis la rentrée de septembre 2017. Sur la Ville, ce dispositif concerne plus de 80 agents avec un départ progressif sur le 1^{er} semestre 2018 en fonction du terme des différents contrats.

Au final, après réorganisation des services et réduction du périmètre de certaines missions, la Ville ne sera en mesure de conserver qu'environ 38 agents principalement affectés à l'éducation, à savoir la restauration et les dispositifs péri et extrascolaires. Le secteur de l'éducation est en effet concerné par un nombre important d'animateurs sur ces dispositifs qu'il a fallu réorganiser tout en maintenant un niveau d'encadrement et de service suffisant conformément aux priorités affirmées de la Ville en matière d'éducation depuis de nombreuses années.

Après une période de stabilité des effectifs depuis ces 5 dernières années, l'effectif global de la collectivité, tous types de contrats confondus, devrait donc diminuer courant 2018 alors même que la charge de travail et le champ d'intervention augmentent.

Il est à noter que, d'un côté, l'Etat prône l'orthodoxie des finances publiques à travers la réduction de son déficit et l'encadrement de la dépense publique, bouleverse en profondeur les équilibres financiers des villes par la réduction des dotations depuis 2014 ou la fin brutale des contrats aidés et, par ailleurs, transfère dans le même temps aux communes, courant 2017, les formalités de conclusion des PACS et les procédures de changement de prénom jusqu'alors instruits par ses propres services.

Les montants prévisionnels des dépenses de fonctionnement 2018 sont synthétisés dans le tableau ci-après :

CHAPITRE	DEPENSES	Prévisions DOB 2018
011	Charges à caractère général	5.436.000
012	Charges de personnel	18.800.000
014	Atténuation de produits	190.000
023	Virement à la section d'investissement	3 330 000
042	Opérations d'ordre entre sections	620.000
65	Autres charges de gestion courante	5 850 000
66	Charges financières	855.000
67	Charges exceptionnelles	235.000
68	Dotations aux provisions	30.000
TOTAL		35 346 000

4.3 Structure et évolution des effectifs et des dépenses de personnel :

	Dépenses de personnel (réalisé)	Evolution par rapport à N-1 et structure du personnel				TOTAL
		%	€	Nombre agents permanents (titulaires + contractuels)	Nombre contrats d'insertion (apprentis, CAE, CAV)	
2014	17 834 848 €	4,9%	834 502 €	446	87	533
2015	18 487.141 €	3,6%	652 293 €	440	94	534
2016	17.992.986 €	-2.6%	-494 155 €	419	93	512
2017	18.670.933 €	3,7%	677.947 €	420	53	473
2018	18.800.000 €* <i>*prévisionnel</i>	0,7 %	129.067 €	450	9	459

L'objectif de la Ville affiché ces dernières années, est de limiter l'évolution des dépenses de personnel au GVT annuel (glissement vieillesse technicité) et aux hausses réglementaires décidées par l'Etat (revalorisation indiciaires, relèvement cotisations CNRACL, PPCR..), soit environ 2% à 2,5% en moyenne par an, tout en maintenant un niveau de service de niveau plus ou moins équivalent.

Un certain nombre de leviers ont été mis en œuvre pour maîtriser la masse salariale : mutualisation de services, réorganisations de services à l'occasion de départs à la retraite ou de mutations, formation du personnel. Ces leviers ont été renforcés cette année afin d'amoindrir l'impact de la fin des contrats aidés décidée par le gouvernement.

La collectivité qui s'était engagé depuis plusieurs années dans les politiques d'insertion professionnelle en proposant des emplois en contrats aidés CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi) ou en contrats d'avenir (CAV) aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi regrette la décision du gouvernement d'y mettre un terme.

Par ailleurs, dans le même esprit d'insertion, la Ville maintiendra une dynamique de 5 à 6 contrats d'apprentissage et veillera d'aller au-delà, comme par le passé, de ses obligations en matière d'insertion de travailleurs en situation de handicap avec un taux d'emploi de plus de 7% de ses effectifs permanents.

Une grande vigilance sera, comme chaque année portée, au volume des heures supplémentaires même si l'impact grandissant des effets de sécurisation des diverses manifestations dans le cadre du plan « Vigipirate » tend à amoindrir les effets des mesures de gestion engagées par la Ville dans ce domaine.

Une grande attention sera également portée, comme chaque année, aux remplacements afin de ne remplacer les agents qu'en cas d'interruption de service ou de non respect de taux d'encadrement dans les dispositifs périscolaires et extra-scolaires, tout en veillant à ne pas trop dégrader la qualité du travail pour les autres agents des services concernés ou le service rendu à la population.

Enfin, le suivi mensuel de l'exécution budgétaire mis en place par la Ville permet d'ajuster rapidement les dépenses à la prévision et d'apporter les mesures correctrices éventuelles.

La durée du travail pour les agents de la ville à temps complet est de 1 577 heures par an.

Il est à noter que sur les 420 agents occupant un emploi permanent au 1^{er} janvier 2018 :

- 34 agents travaillaient à temps partiel (dont 28 à 80%) dont 3 sont des hommes,
- et 5 agents occupaient un emploi à temps non complet.

Développé en détail dans le rapport spécial en matière d'égalité professionnelle joint à la note de synthèse, il ressort d'une manière générale qu'environ 55% des emplois sont occupés aujourd'hui dans la collectivité par des femmes avec des représentations des métiers comprenant des îlots masculins dans les filières techniques, sportives ou police, et féminins dans les filières administratives, d'animation et médico-sociale. Par catégorie, il ressort que les femmes sont majoritaires en catégorie C.

Les hommes représentent respectivement entre 61% et 53% des emplois des catégories A et B, à l'exception notable des emplois supérieurs fonctionnels occupés aux 2/3 par des femmes. A l'inverse, les emplois de direction sont occupés principalement par des hommes (72%). Ces données sont comparables à celles du niveau national, où les emplois d'encadrement supérieur et de direction ne comptent que 35% de femmes.

Particulièrement attachée à l'égalité homme-femme, la Ville veillera à améliorer encore ses indices dans un domaine où l'effort doit être fait. Les données plus complètes sont fournies dans le rapport spécial en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la commune.

5. Les grandes orientations budgétaires 2018 de la section d'investissement :

Cette année encore, la Ville conduira un programme d'investissement dynamique au profit de ses habitants avec une section d'investissement qui devrait s'équilibrer, reports compris, à environ 16 555 000 €.

Les grands équilibres de la section d'investissement peuvent être déclinés comme suit :

5.1 Les recettes d'investissement (reports compris) :

Elles comprendront principalement :

- Le produit des cessions d'immobilisations (chapitre 024):

Il est estimé à 150.000 € pour 2018 et correspond à la cession d'une parcelle communale à GDH dans le cadre du projet du nouveau sea-line déjà évoqué en séance du conseil.

- Les subventions d'investissement (chapitre 13) :

Il s'agit de subventions d'équipement à hauteur de 2.180.000 € provenant des partenaires financiers associés aux opérations d'investissement communales, tels que la communauté d'agglomération, le Département de l'Hérault, la Région, l'Etat, et ainsi que le produit des amendes de police.

- Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) :

Il est évalué à environ 5.950.000 € comprenant le revolving à hauteur de 3.500.000 € et un emprunt nouveau à hauteur de 2.450.000 €

- Dotations, fonds et réserves (chapitre 10 y compris 1068) :

Il est évalué à 4.164.000€, ce compte comprend le FCTVA, la taxe d'aménagement, et le compte de réserve qui sert à couvrir le déficit d'investissement de l'année précédente.

- Opérations pour compte de tiers (chapitre 45) :

L'inscription proposée devrait s'établir à 161.615 € correspondant à divers travaux réalisés pour le compte de tiers (agglomération, Département.)

- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) :

Évalué à 3 330 000 €, il est en augmentation par rapport à 2017 et participe au bon niveau d'investissement 2018.

- Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) :

C'est la contrepartie des opérations réalisées en section de fonctionnement au compte 042 et relatives principalement aux amortissements des immobilisations. Son montant prévisionnel est estimé à 620.000 €

La synthèse de ces prévisions de recettes en 2018 est reprise dans le tableau ci-après :

CHAPITRES	RECETTES	Prévisions DOB 2018
001	Résultat d'investissement reporté	0
024	Produits de cession d'immobilisations	150 000
23	Avances	0
13	Subventions d'investissement	2 180 000
16	Emprunts et dettes assimilés (report compris)	5 950 000
10	Dotations, fonds et réserves	4 164 000
45	Opérations pour compte de tiers	161 000
021	Virement de la section de fonctionnement	3 330 000
040	Opérations d'ordre entre sections	620.000
TOTAL		16 555 000

5.2 Les dépenses d'investissement :

Le niveau des dépenses d'investissement, report compris, demeurera important témoignant des efforts de gestion entrepris par la Ville pour maintenir un niveau d'équipement correct.

- Le résultat d'investissement reporté (chapitre 001) : le déficit d'investissement reporté est évalué à 1.755.933 € ;

- Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) : évaluées à 333.000 €, elles retracent l'amortissement des subventions d'investissement reçues et les travaux en régie ;

- Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45) : Elles sont prévues à 146.000 € ;

- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : Cette inscription de 6.050.000 € correspond au montant prévisionnel du remboursement du capital des emprunts remboursé dans l'année et au montant des opérations d'emprunt revolving équilibrées en dépenses et recettes ;

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : une inscription de 32.000 € est proposée et correspond à divers frais d'études liées notamment à la révision du PLU ;

- Immobilisations corporelles (chapitre 21) : une inscription de 1.185.000 € est prévue permettant l'acquisition de foncier pour la réalisation de projets par la Ville et des travaux d'équipement du cimetière ;

- Participations et créances rattachées : Une prévision de 4.000 € est proposée liée à la participation de la ville à la SCIC Thau Energies Citoyennes.

- Les opérations d'investissement : leur montant, reports compris, serait évalué à plus de 7.049.067 €.

La synthèse de ces dépenses prévisionnelles d'investissement 2018 est reprise dans le tableau ci-après :

CHAPITRES	DEPENSES	Prévisions DOB 2018
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	1 755 933
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	333 000
45	Opérations pour compte de tiers	146 000
16	Emprunts et dettes assimilées	6 050 000
20	Immobilisations incorporelles	32 000
21	Immobilisations corporelles	1 185 000
26	Participations et créances rattachées	4 000
901 à 993	Opérations d'investissement	7 049 067
TOTAL		16 555 000

Afin d'ajuster au mieux les calendriers de réalisation des travaux avec le rythme d'exécution budgétaire, il sera proposé au conseil municipal lors du vote du budget primitif, d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) en cours.

En 2018, les crédits nouveaux porteront sur les principales opérations suivantes :

a/ Des travaux d'amélioration de la sécurité routière et d'amélioration de la voirie communale dans le cadre des grands projets et du plan action voirie à hauteur d'environ 1.520.000 € TTC comprenant :

- Les travaux du boulevard urbain central avec 2 tronçons à engager en 2018 concernant le réaménagement de l'avenue Célestin Arnaud et de la montée de Reboul pour un montant total de 900.000 € TTC (AP/CP)
- La réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la tranche suivante du BUC, à savoir l'entrée Nord de la Ville, côté Barnier, pour un montant d'étude de 100.000 € TTC (AP/CP)
- La réfection de la voirie et du parking rue du député Lucien-Salette : 250.000 € TTC
- La reprise trottoir chemin de la Coste : 100.000 € TTC
- la réalisation d'un parking avenue d'Ingril : 60.000 € TTC
- Divers travaux de voirie : 80.000 € TTC
- Des travaux courants en matière de déplacements modes doux pour 30.000 € TTC

b/ Des travaux d'aménagement des espaces publics et d'acquisitions foncières à hauteur d'environ 981.000 € TTC comprenant :

- La poursuite des études pour la création d'un parking sur le site de l'ancienne gare de marchandises pour environ 50.000 € TTC,
- Le déploiement de la vidéo-protection sur les entrées de ville pour un montant de 140.000 € TTC
- Divers travaux d'aménagement des aires de jeux pour 20.000 € TTC,
- Les travaux courants sollicités dans le cadre de l'enveloppe affectée aux conseils de quartier 55.000 € TTC,
- Les études et travaux de réfection du terrain de football synthétique de la Peyrade pour 330.000 € TTC,
- Les diverses études de déplacement de la gare sur le site de l'ancienne raffinerie pour 95.750 € TTC largement co-financées par tous les partenaires que sont l'Etat, l'agglo, la SNCF, le Département et la Région
- La réalisation d'un plan local de déplacement à hauteur de 50.000 € cofinancés à 50% par l'ADEME,
- Diverses acquisitions foncières et études dans le cadre du PLU pour 240.000 €,

c/ Des travaux courants d'amélioration et d'entretien du cadre de vie pour 537.000 € TTC environ comprenant des travaux en régie, les travaux d'amélioration de l'éclairage public, de l'entretien courant de la voirie, du mobilier urbain, des espaces verts et du cimetière.

d/. Des opérations d'équipement public importantes à hauteur d'environ 2.141.600 € TTC comprenant :

- L'aménagement de la crèche Félicie-Ametler afin de permettre l'accueil des repas en liaison froide et améliorer le fonctionnement général pour 210.000 € TTC,
- La mise en accessibilité de divers bâtiments communaux conformément à l'agenda d'accessibilité programmé pour un montant de 60.000 € TTC,
- La réfection d'une partie de la toiture de l'école Anatole France pour 40.000 € TTC
- La réalisation des travaux de la maison des loisirs créatifs pour environ 416.600 € TTC en 2018, (AP/CP),
- La réalisation de travaux d'amélioration du cinéma pour 240.000 € TTC
- Le réaménagement de locaux à usage administratif pour 250.000 € TTC
- Les études de maîtrise d'œuvre et les travaux préalables à l'extension du gymnase Henri Ferrari pour 150.000 € TTC (AP/CP),
- Les travaux d'aménagement et d'entretien du parc immobilier communal à hauteur de 605.000 € TTC
- Les travaux de création de la maison pour tous « Désiré-Archimbeau » à la Peyrade pour 170.000 € TTC,

e/. Des opérations courantes d'achat de matériel, matériel roulant et mobilier pour 441.500 € environ.

5.3 Structure et gestion de la dette

Sont décrits ci-après la position synthétique de l'encours du budget principal de la ville au 1^{er} janvier 2018 et les perspectives pour l'exercice 2018.

Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2018 :

La dette du budget principal ressort à 28.959.122 € au 1^{er} janvier 2018 pour un taux actuariel de 1,76 % et une durée de vie résiduelle moyenne de 13 ans et 4 mois.

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette s'élevait à 28.927.723 € pour un taux actuariel de 2.06% et une durée vie résiduelle moyenne de 14 ans et 8 mois.

Globalement, la situation de la commune s'est améliorée avec une baisse du taux actuariel de 0,30% pour une durée de vie réduite de 8 mois. Malgré une dégradation des marchés financiers entre les deux dates, la Ville a su saisir les opportunités en matière de stratégie de taux.

Courant 2017, la commune a souscrit un emprunt avec une phase de mobilisation (Eonia +0,62%) de 8 mois et une consolidation obligatoire sur de l'Euribor 3 mois + 0,59%.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours par taux au 1^{er} janvier 2018 :

	Encours au 01/01/2018	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	14 775 675	51,0%	2,54%	14 ans et 9 mois	18	1A
Taux fixes	14 775 675	51,0%	2,54%	14 ans et 9 mois	18	1A
Livret A	4 069 902	14,1%	1,84%	11 ans et 4 mois	9	1A
Taux monétaires	10 113 545	34,9%	0,60%	15 ans	17	1A
Euribor 3 mois	4 490 892	15,5%	0,76%	18 ans et 10 mois	4	1A
Moy. Euribor 3 mois	1 100 491	3,8%	1,51%	16 ans et 8 mois	1	1A
TMM / Eonia	4 522 162	15,6%	0,00%	4 ans et 2 mois	12	1A
Total	28 959 122	100,0%	1,76%	13 ans et 4 mois	44	1A

Le portefeuille de la commune est sécurisé avec 51% de taux fixe.

Par ailleurs, l'encours de dette est réparti autour de 7 financeurs (société générale, SFIL, SB CIC, Caisse d'épargne, Crédit agricole, Caisse des dépôts) et que le dernier emprunt souscrit vient élargir cette répartition avec l'arrivée de la banque postale.

- Perspectives sur l'exercice 2018

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires.

Un emprunt prévisionnel de 2.450.000 € a été intégré. Les caractéristiques de l'emprunt simulé sont les suivantes :

Emprunt	Montant	Banque	Taux payé	Durée
Emprunt à négocié	2 450 000 €	A négocié	Euribor 3 mois +0,90%	20 ans

Ce contrat est simulé comme mobilisé à compter du 1^{er} juillet 2018.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2018 aurait les caractéristiques suivantes :

	Encours au 31/12/2018	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	13 685 802	47,4%	2,52%	13 ans et 11 mois	18	1A
Taux fixes	13 685 802	47,4%	2,52%	13 ans et 11 mois	18	1A
Livret A	3 440 713	11,9%	1,84%	11 ans et 3 mois	9	1A
Taux monétaires	11 763 191	40,7%	0,56%	16 ans et 6 mois	18	1A
Euribor 3 mois	8 700 483	30,1%	0,62%	18 ans et 10 mois	6	1A
Moy. Euribor 3 mois	1 043 816	3,6%	1,51%	15 ans et 8 mois	1	1A
TMM / Eonia	2 018 892	7,0%	0,00%	6 ans et 6 mois	11	1A
Total	28 889 705	100,0%	1,64%	14 ans et 8 mois	45	1A

Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018 la position de la dette s'améliore avec un taux actuariel de 1,64%, soit une baisse de 0,12% par rapport au début d'année.

A la date de rédaction du présent rapport d'orientation budgétaire, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont actuellement en territoire négatif (-0,329% pour l'Euribor 3 mois).

Par ailleurs, les taux fixes sont également bas malgré une hausse des taux sur les dernières semaines. La Ville devrait emprunter à des niveaux inférieurs que le niveau moyen actuel de la dette à taux fixe.

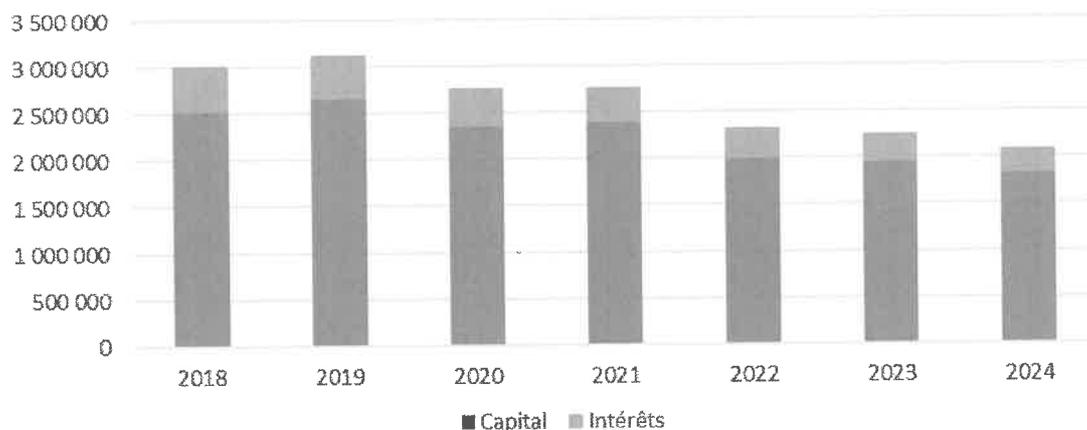
Cela implique que le projet de budget est construit avec une prise de risque très faible, voire nulle pour l'exercice à venir.

La commune devrait également profiter de la tendance baissière des marges sur les futures consultations.

Sur la base de ces hypothèses, le profil d'amortissement de la dette devrait être le suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital	2 519 416	2 661 361	2 355 774	2 393 011	1 992 154	1 954 770	1 818 865
Intérêts	498 870	458 750	415 819	375 329	337 684	304 435	272 835
Annuités	3 018 286	3 120 111	2 771 593	2 768 340	2 329 838	2 259 205	2 091 700

Montant des annuités de remboursement de l'emprunt



Le profil d'amortissement de la dette progresse légèrement sur 2019 (mobilisation de l'emprunt prévisionnel) puis diminue sur les exercices suivants.

La commune ne subit pas de risque budgétaire et financier fort au regard de son niveau d'endettement.

Telles sont les données du rapport d'orientations budgétaires 2018 mises au débat par M. le maire et qui seront soumises à l'approbation des membres du conseil municipal.

M le Maire ouvre le débat en insistant sur la densité des informations produites par Mme Bertrand et rappelle que ces éléments seront très prochainement disponibles sur le site de la ville. Il présente des excuses pour son retard de début de séance en le justifiant par la circulation montpelliéraine. Il ajoute que la présente séance est le fruit d'un report due à des difficultés de distribution du courrier la semaine passée.

Il explique que les circonstances économiques et légales actuelles, ainsi que les projets actuels de la Ville exigeaient une telle exhaustivité des informations produites.

Il rappelle les nouvelles exigences en termes de formalisation du vote.

M Prato remercie Mme Bertrand pour sa lecture. Il rappelle que la CRC avait déjà signalé le sérieux de la communication de la Ville en termes de budget, qu'il estime également ambitieux.

Il précise que les décisions actuelles de l'Etat sont exclusivement le fruit prévisible de l'élection de M Macron pourtant soutenu par la gauche.

Il revient sur la pression des emplois aidés que seule la Ville de Frontignan semble affronter en augmentant les taux des impôts.

Il rappelle que les diverses compensations d'impôts envisagées par l'Etat, voire par les dispositifs existants, sont forcément compensées par les autres contribuables soumis à l'impôt. Il s'étonne que cet élément ne soit pas plus apparent dans les analyses budgétaires de la Ville.

Il revient sur le taux de financement des associations de la Ville, qu'il estime trop important au regard des possibilités de la commune. Il propose de procéder à certaines réductions, en fonction de l'activité des associations, sans pour autant désigner une ou plusieurs associations.

Il s'interroge sur le taux d'exécution du budget d'investissement, qu'il estime insuffisant, tout comme la CRC dans ses dernières observations, et rappelle pointer ce problème depuis plusieurs années. Il considère donc le projet de budget comme trop ambitieux au regard des possibilités de la Ville. Il souligne l'important programme de la commune en termes de voirie, en appuyant cependant sur l'inconfort procuré par l'état actuel des routes.

Il précise que la CAF s'améliore et appelle de ses vœux une pérennité de cette action, en s'interrogeant sur certains recrutements récents d'agents de catégorie A.

M le maire revient sur les positions de M Prato en rappelant qu'il s'agit effectivement pour la majorité de dérouler ses engagements. Il regrette l'absence de proposition précise de la part du FN en estimant qu'une telle position confine à la démagogie.

M Prato regrette cette qualification.

M le maire relève toutefois que le FN semble viser les associations portées par le CCAS, donc les associations œuvrant dans le domaine social, excluant de l'effort demandé les associations sportives.

M le maire confirme que la ville de Frontignan subventionne les associations plus que les autres villes comparables, décision dont il se félicite au regard du concours ainsi obtenu de la part des associations, notamment dans le domaine de l'éducation, de l'environnement, de la vie sociale, et surtout du social. Il souligne que de nombreux foyers frontignonais bénéficient de l'action portée par ces associations.

M le maire ajoute que les autres membres du FN dont il observe les votes dans les autres assemblées, comme celle du Conseil départemental de l'Hérault, appellent, au contraire du FN Frontignonais, un vote détaillé par association, prenant ainsi clairement position sur leur choix.

M le maire considère au final sur ce point que ce n'est pas à travers une quelconque baisse des subventions aux associations que la Ville pourrait réaliser des économies significatives.

Il constate que le désaccord essentiel du FN quant à ce projet de budget porte sur les subventions aux associations, et considère avoir un accord au moins implicite sur l'ensemble.

Il rappelle avoir soutenu l'actuel Président de la République notamment afin de s'opposer clairement à la présidente du FN à un tel poste. Il annonce devoir prendre la même position à l'avenir dans la même situation, même s'il ne partage nullement l'ensemble de ses décisions.

M le maire revient sur l'assertion qui est attribuée à la majorité municipale de préférer les personnes qui ne paient pas l'impôt, élément qu'il conteste, se déclarant conscient de l'importance du soutien financier apporté par les contribuables, qui ne sont hélas pas les personnes dont les revenus sont les plus élevés, à la simple lecture des résultats des entreprises prises en compte dans l'élaboration du CAC 40.

M le maire appelle de ses vœux un vrai débat budgétaire technique, et regrette que ces éléments ne soient pas apportés par le FN. Il illustre son propos par des débats passés sur des externalisations, le stationnement payant, et regrette l'absence totale de propositions du FN.

M le Maire revient sur les analyses de la CRC en termes de proposition de gestion, qu'il estime d'ailleurs aller au-delà des missions de la CRC, rappelant qu'aucune remarque ne porte sur la moindre irrégularité.

M Prato revient sur les débats intervenus en commission des finances au sujet d'une préférence des élus de la majorité pour les personnes ne payant pas d'impôt. Une mise au point intervient à l'initiative de M le maire, remettant en cause le caractère exclusif de cette préférence.

M le maire revient sur le degré perfectible d'exécution budgétaire, qu'il constate effectivement. Il précise toutefois qu'il ne s'agit que de retards, appelés par les possibilités financières de la ville, et que celle-ci n'a jamais abandonné un projet. Il illustre son propos par la réalisation du groupe scolaire des Lavandins et celle du BUC.

M Prato estime dès lors que les prévisions budgétaires devraient pouvoir être plus précises quant au rythme annoncé, conformément au principe de sincérité.

M le maire souligne que ce principe est parfaitement respecté, au regard de l'adaptation continue du budget aux contraintes rencontrées.

Il évoque de possibles propositions qu'auraient pu faire le groupe FN, comme par exemple basés sur des décisions ou encore des analyses de l'état du patrimoine ou de la situation des contribuables.

M Prato rappelle avoir pourtant fait de pareilles propositions, notamment en termes de fiscalité. Il observe que les augmentations de taux annoncées sont élevées, et dont l'effet va être consolidé par l'augmentation des bases.

M le maire informe le conseil que l'effort exigé des contribuables en euros par habitant est de 757 € par an en moyenne pour Frontignan, alors que ce chiffre se porte à 1043 € pour les villes de la strate. Il en conclue que les impôts locaux sont bas, même si les taux sont, eux, conformes à la moyenne observés.

M Prato précise que ce lissage est obtenu alors que 42 % des foyers ne paient pas d'impôt et que des impôts élevés soutiennent un investissement important, par exemple au bénéfice du réseau viaire.

M Prato dénonce une méthode mise en œuvre chaque année de la part de M Bouldoire en exigeant des propositions de l'opposition alors que celle-ci n'est pas véritablement en mesure de les faire.

M le maire en conclue derechef à l'absence totale de propositions politiques de la part du FN.

M Prato insiste sur le fait que l'équipe en place bénéficie d'une administration étoffée qu'il qualifie « d'armada », à l'encontre de ses propres moyens.

M le maire revient sur le rôle de l'administration, qui malgré sa qualité, n'a jamais qu'un rôle technique, répondant aux analyses politiques de l' élu.

M Alquier rappelle qu'il appartiendra aux électeurs de se prononcer dans quelques années pour mettre un terme au reproche qui lui est fait à l'opposition de ne pas faire de propositions.

M le maire estime que le budget proposé est réaliste sur la base de choix politiques clairs.

M Prato s'interroge sur sa vraie marge de manœuvre de pouvoir voter un budget qu'il n'aurait pas élaboré et estime qu'il s'agit ici du jeu normal de la démocratie locale.

M le maire estime qu'il pourrait à l'inverse voter un budget avec lequel il n'est pas totalement d'accord, illustrant son propos par le budget communautaire et dit également observer de telles attitudes dans les assemblées auxquelles il participe.

M le maire rappelle les nouvelles modalités de conclusion de ce débat, qui appelle un vote.

A 21h00 M le maire remercie les intervenants pour la tenue du débat. Le conseil municipal ;
- prend acte de la tenue du débat ;
- se prononce ainsi sur l'approbation du rapport exposé :

Abstentions : 0

Contre : 0.

Pour : unanimité.

Il remercie Mme Bertrand pour l'ensemble du travail préparatoire effectué en vue de la qualité de ce rapport.

DOSSIER N°6 – Administration générale : Indemnisation de la Ville par Esso SAS dans le cadre d'une procédure transactionnelle. (Délibération n°2018-135)

Rapporteur : Pierre Bouldoire

Depuis de nombreuses années, la Ville de Frontignan et sa population se mobilisent pour obtenir de la part de la société Esso, venant au droit de la société Mobil Oil, une dépollution satisfaisante des terrains de l'ancienne raffinerie.

Cette mobilisation se traduit, d'une part, par la mise en place d'un travail de fond appuyé sur de multiples études, avec cette société ainsi qu'avec les services de l'Etat en charge de ce dossier, et d'autre part, par diverses procédures contentieuses initiées devant le tribunal de grande instance de Nanterre.

Dans l'un de ces contentieux, la Ville a assigné en responsabilité contractuelle les sociétés ESSO France, Esso raffinage SAF, et la société-mère Esso SAF, en tant qu'ayant-droits de l'ancienne Mobil Oil Française, vendeur de l'acte conclu le 7 septembre 1992 par lequel la Ville achetait un ensemble de terrains et de bâtiments pour un montant total de 7 183 820 francs.

Une démarche comparable est par ailleurs menée par la Ville dans le cadre de la responsabilité délictuelle de la société Esso SAF, action toujours pendante à ce jour.

A l'issue de plusieurs années d'échanges et d'analyses portées par la Ville, par un arrêté n°2016-I-531 en date du 24 mai 2016, le préfet de l'Hérault a prescrit une remise en état du site à la charge d'Esso SAF sur près de 4 ans, notamment pour la préservation des intérêts de l'article L.511-1 du code de l'environnement, avec une mise à disposition préalable dudit site à l'industriel.

Les travaux préparatoires à cette dépollution sont d'ailleurs en cours depuis lors et requièrent toute la vigilance de la Ville et des citoyens engagés.

Dans ce cadre, Esso SAF doit procéder à la démolition des deux hangars d'entrepôt abritant, depuis leur acquisition par la ville de Frontignan, les services techniques communaux, d'une superficie totale d'environ 2600 m².

Il appartient donc à cette société d'indemniser la Ville de la perte de ces bâtiments. Cette perte prévisible était l'objet principal d'une des actions contentieuses portées par la Ville à l'encontre des ayant droits de la Mobil Oil, et des échanges sont intervenus depuis avril 2014 entre les parties au contentieux pendant pour mettre un terme à celui-ci.

Dans ce cadre, la Ville se verrait indemniser à hauteur de 540.000 euros au titre des coûts de relocalisation, du déménagement et du réaménagement des deux hangars techniques, et de 650.000 euros correspondant à la valeur vénale des deux hangars techniques.

Par ailleurs, et afin d'indemniser celle-ci des préjudices subis du fait des conditions de l'acquisition, la Ville se verrait verser une somme de 110 000 euros par Esso SAF.

La Ville se désisterait, dans ces conditions, de son action contractuelle privée d'objet du fait de ces indemnités.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le protocole transactionnel et d'autoriser M. le maire à le signer

M le maire ouvre le débat, en appelant des prises de paroles.

En l'absence d'intervention, M le maire précise que ce débat va bien au-delà de la présentation juridique qui vient d'en être faite.

Il informe les membres du conseil que deux contentieux ont été ouverts devant le TGI de Nanterre, l'un sur l'aspect patrimonial, l'autre sur l'aspect spécifique de la défense de l'environnement.

Il revient sur le premier contentieux dont il détaille les enjeux objets de l'accord obtenu, issu pour partie de la nécessité dans laquelle était le contradicteur de la Ville de démolir la plupart des bâtiments municipaux dans le cadre de l'exécution de l'arrêté préfectoral de remis en état.

Il précise que les services de la Ville seront selon toute vraisemblance relogés au sein des locaux en cours d'acquisition auprès de la société San Remo Pesca.

M le maire estime que ce protocole permet de retrouver un équilibre dans les relations entre la Ville et ESSO, à l'issue de 15 années de travail, précisant que l'autre contentieux, portant spécifiquement sur l'état de l'environnement, reste quant à lui ouvert.

Il indique que ce protocole est le fruit d'un lourd travail porté pendant bien plus d'années que celles du contentieux formalisé. Il met en relation ce résultat avec la prochaine dépollution, et l'état d'avancement du projet de déplacement de la gare porté par la Région.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour, à main levée : unanimité.

Il remercie également les citoyens engagés dans ce débat, précisant que leur aide a été et sera précieuse dans ce dossier. Il joint à ces remerciements l'association Frontignan risque Zéro ainsi que celle de défense de l'étang des mouettes qui a été la première à analyser le caractère léonin du contrat d'achat.

Il remercie les services municipaux portant ce dossier en citant notamment Mme la DGST (Mme Sandevour) ainsi que Mme la chargée de mission risques (Mme de Oliveira Richard).

Il remercie également les agents des services de l'Etat envers lesquels il considère avoir été particulièrement exigeant, et qualifie les résultats obtenus par ces derniers de très satisfaisants.

Il ajoute, avec une note d'espoir, que le temps nécessaire au parfait aménagement de ces terrains fera que la majorité des acteurs de ce dossier ne sera plus en fonction. Il espère que les décideurs alors en place pourront prendre la mesure de l'investissement dont auront fait preuve leurs prédécesseurs.

Il souligne qu'il y a 22 ans, quand certains pensaient possible d'exiger de l'industriel le respect d'obligation, ces personnes étaient qualifiées de rêveurs ou de poètes. Ces personnes sont pourtant parmi celles ayant réussi aujourd'hui cette étape. Il rappelle que cette idée s'était alors traduite dans un projet politique, sans pourtant le moindre technicien ou conseil à leur disposition.

DOSSIER N°7 –Tranquillité publique : Demande de subvention concernant l'installation de caméras de vidéo protection aux entrées de ville. (Délibération n°2018-136)

Rapporteur : Pierre Bouldoire.

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Accompagnant sa volonté de déployer les nouvelles technologies numériques sur certains espaces publics comme par exemple le wifi public, la Ville souhaite aussi les mettre au service de sa préoccupation en matière de tranquillité publique, à travers le déploiement de caméras de vidéo-protection sur certains points stratégiques de son territoire.

Ces dispositifs de vidéo-protection viendront compléter les efforts déjà conduits par la Ville ces dernières années en matière de tranquillité publique comme le renforcement de ses effectifs de police et de prévention, la création d'une brigade de nuit, l'ouverture d'un poste de proximité à la Peyrade, l'activation d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et, récemment encore, la création d'un observatoire citoyen de la tranquillité publique.

Une étude technique a donc été confiée en juin dernier à un cabinet d'étude spécialisé en matière de vidéo-protection (EMSYS) qui a travaillé en relation avec les services de police nationale et municipale, les techniciens et les élus de la Ville.

Répondant à une priorité identifiée par les services de police nationale et à celle des élus d'assurer une sécurisation la plus large possible du territoire et de ses habitants, notamment pour les faits de cambriolage et de vol en bande organisée, la priorité s'est portée sur l'installation aux entrées de ville de 6 caméras dotées d'un système automatisé d'identification de plaques d'immatriculation des véhicules.

L'observatoire citoyen de la tranquillité publique, sollicité en sa séance du 6 décembre 2017 s'est prononcé à l'unanimité pour la mise en place de ce dispositif et a souhaité prioriser la totalité du territoire communal.

Le coût de cette installation est estimé, selon le devis établi par le bureau d'études, à 125.983 € HT et peut recevoir le soutien financier de l'Etat au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 30%.

L'installation de ces dispositifs serait déployée à partir de l'année 2018 dès notification de la subvention de l'Etat.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD.

M le maire ouvre le débat.

M Bringuier annonce une abstention de la part du groupe communiste sur cette question, estimant que ces outils de vidéo-protection peuvent légitimement voir leur efficacité contestée. Il rejette toute qualification de laxisme qui serait attribué à sa prise de position, et dit comprendre le sentiment d'insécurité. Il estime que ces outils ne changeront pas les causes de la délinquance qu'il identifie dans la situation sociale, pour l'amélioration de laquelle il appelle un effort national bien plus fort que celui jusqu'ici observé.

M le maire le remercie de cette intervention, illustrant une vraie politique qui honore ses auteurs, et dans laquelle il ne voit aucune contradiction avec son appartenance à la majorité. Il les rejoint sur leurs vœux d'amélioration de la société, et estime pour sa part, parfaitement conscient des limites de ce type de système, qu'il est maintenant utile de mettre en place ce qui n'est qu'un outils complémentaire des efforts de la ville en termes de sécurité, sans pour autant amoindrir sa politique sociale ambitieuse.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstentions : 6 (M Bonneric, M Savy, M Bringuier, Mme Bonnet-Solé, Mme Grégonia et Mme Duranton-Portelli.)

Pour : adoptée à la majorité.

DOSSIER N°8 - Question diverses / Questions orales.

Objet : Question orale sur la diffusion du journal « l'Alternative »

M. le maire procède à la lecture de la question orale posée par le groupe FN :

« Monsieur le maire,

Le groupe Front National du conseil municipal de Frontignan souhaiterait obtenir une explication concernant la diffusion sur les boîtes mails professionnelles des agents municipaux de la ville de Frontignan, du journal « l'Alternative » de l'association de monsieur Thibaud Cléret.

En effet, comment se fait-il que cette association ait pu obtenir le fichier des adresses professionnelles des agents et puisse ainsi envoyer, sous forme dématérialisée, ce journal sans que cela ne suscite la moindre réaction de votre part.

Nous vous demandons sur quelle base juridique repose cette autorisation de diffusion, nous osons espérer que cette liberté prise par cette association « politisée » qui critique ouvertement et médiatiquement votre gestion vous ait échappé et que vous allez prendre désormais les mesures nécessaires pour interdire cette diffusion.

Cette démarche rejoint également l'impétueuse nécessité de respecter la vie privée des concitoyens frontignanais, en interdisant l'utilisation des numéros de téléphone et des adresses mail récupérées à l'occasion des dépôts de différents dossiers dans tous les différents services communaux et qui pourraient in fine servir au moment d'échéances électorales, pour envois de SMS ou de mails les incitant à aller voter.

Aussi, le groupe Front national de Frontignan demande le respect de l'art. 226-18 du code pénal qui stipule que le fait de collecter des données à caractère personnel par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende.

Le groupe Front National demande également le respect de l'art. 226-21 du code pénal qui stipule le fait, par toute personne détentrice de données à caractère personnel à l'occasion de leur enregistrement, de leur classement, de leur transmission ou de toute autre forme de traitement, de détourner ces informations de leur finalité telle que définie par la disposition législative, l'acte réglementaire ou la décision de la Commission nationale de l'informatique et des libertés autorisant le traitement automatisé, ou par les déclarations préalables à la mise en oeuvre de ce traitement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende.

Dans l'attente de votre réponse lors du prochain conseil municipal, nous vous prions d'agréer, monsieur le maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le groupe Front National
Conseillers municipaux de Frontignan »

M le maire rappelle que cette association ne bénéficie d'aucune autorisation de sa part ni de la Ville et estime que les qualifications envisagées relèvent d'un juge devant lequel il invite le groupe FN à se pourvoir.

Il rappelle toutefois n'avoir aucun accès aux boîtes courriels des agents de la Ville, même si les moyens administratifs mis à disposition des agents ne peuvent servir à la diffusion de positions politiques.

M Prato déclare partager cette dernière analyse et s'interroge sur le degré de diffusion de ces messages au sein des moyens informatiques municipaux, élément que M le maire n'est en aucune manière capable de fournir.

Après épuisement de l'ordre du jour, M. le maire lève la séance à 21h 40.

Clôture de la séance de la séance du conseil municipal de la Ville de Frontignan du 12 mars 2018 qui comportait 7 propositions de délibérations, adoptées dans l'ordre suivant :

Délibération n°2018-130	Prévention des risques : Révision du plan communal de sauvegarde de la Ville de Frontignan.
Délibération n°2018-131	Tourisme / plaisance : Résiliation amiable du contrat d'amodiation portant sur la parcelle n°6 de la zone technique du port de plaisance de Frontignan.
Délibération n°2018-132	Sports / loisirs de pleine nature : Agrandissement du complexe sportif Henri Ferrari : modification du groupement momentané d'entreprises titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.
Délibération n°2018-133	Finances : Débat d'orientation budgétaire 2018 – Budget annexe du port de plaisance.
Délibération n°2018-134.	Finances : Débat d'orientation budgétaire 2018 – Budget principal e la Ville.
Délibération n°2018-135	Administration générale : Indemnisation de la Ville par Esso SAS dans le cadre d'une procédure transactionnelle.
Délibération n°2018-136	Tranquillité publique : Demande de subvention concernant l'installation de caméras de vidéo protection aux entrées de ville.

Affiché le 05/04/2018

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

Signature de secrétaire de séance
Michel Arrouy.



